



PROCES-VERBAL VALANT COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ



Séance du 3 juillet 2014

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

Séance du jeudi 3 juillet 2014

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-------------|----------|---|
| M. le Maire | Divers 1 | Point d'information sur des sujets d'actualité. |
| M. TOULOUZE | 1° - | Compte de Gestion de l'exercice 2013. |
| M. TOULOUZE | 2° - | Compte Administratif de l'exercice 2013. |
| M. TOULOUZE | 3° - | Affectation du résultat de l'exercice 2013 du Budget Principal et des Budgets Annexes. |
| M. TOULOUZE | 4° - | Modification des Autorisations de programme et Crédits de Paiement. |
| M. TOULOUZE | 5° - | Budget Supplémentaire de l'exercice 2014. |
| M. le Maire | 6° - | Délégation au Maire au sens de l'article L2122-22-3° du CGCT - Décision de recourir à l'emprunt. |
| M. le Maire | 7° - | Désignations diverses. |
| M. le Maire | 8° - | Désignation - Commission Consultative des Services Publics Locaux. |
| Mme MIGAUD | 9° - | Plan Accessibilité Voirie. |
| Mme BORI | 10° - | Adoption du Projet Éducatif Territorial 2014-2017. |
| Mme BORI | 11° - | Accueil des élèves des écoles Debussy et Chanteclair à la restauration scolaire du Lycée Cassin. |
| Mme BORI | 12° - | Prolongation du dispositif transfrontalier en faveur du bilinguisme en Moselle. |
| Mme SAADI | 13° - | Contrat Urbain de Cohésion Sociale : versement de subventions / 2ème programmation. |
| Mme SAADI | 14° - | Cour du Languedoc - Subvention d'équipement à LOGIEST. |
| M. HEULLUY | 15° - | Convention avec l'association "Tous-Branchés.com" pour l'extension d'actions en faveur de la réduction de la fracture numérique. |
| Mme SAADI | 16° - | Convention de réservation de logements sociaux : construction par Metz Habitat Territoire de 20 logements (12 PLUS et 8 PLAI) ZAC Sébastopol. |
| Mme SAADI | 17° - | Programme Habiter Mieux. |

Mme ANTOINE-FABRY	18° -	Metz Plage 2014 - Acceptation de participation de partenaires privés et fixation de tarifs.
M. BELHADDAD	19° -	Moselle Open 2014.
Mme RIBLET	20° -	Versement de subventions aux clubs sportifs pour la saison 2013-2014.
M. BELHADDAD	21° -	Aides au démarrage des associations sportives pour la saison 2014/2015.
Mme ANTOINE-FABRY	22° -	Attribution de subventions à diverses associations socioéducatives.
Mme SEGHIR	23° -	Financement de la manifestation Etudiant Dans Ma ville 25 au 27 septembre 2014.
Mme ANTOINE-FABRY	24° -	Financement du dispositif Bourse au Permis de Conduire.
M. SCUDERI	25° -	Attribution de bourses et de parrainages au titre du dispositif Projet Jeunes.
Mme ISLER BEGUIN	26° -	Aménagement d'une plateforme trimodale au Nouveau Port de Metz : consultation dans le cadre de l'enquête publique
M. LIOGER	27° -	Site de Bon-Secours - Avenant n°1 à la convention foncière entre l'EPFLorraine et la Ville de Metz.
M. LIOGER	28° -	Révision-extension du secteur sauvegardé : signature d'une convention financière avec l'Etat pour la poursuite de l'étude.
M. SCUDERI	29° -	Acquisition par la Ville de Metz d'une emprise foncière située entre la rue Amiral Guépratte et la rue de Tivoli.
Mme GUERMITI	30° -	Acquisition d'emprises foncières sur les bans de Borny et de Plantières-Queuleu en vue de leur intégration dans le domaine public communal.
Mme AGAMENNONE	31° -	Acquisition par la Ville de Metz d'une parcelle située rue Xavier Roussel sur le ban de Devant-les-Ponts.
M. SCUDERI	32° -	Déclassement et cession d'une emprise publique communale rue des Pépinières à Magny.
Mme FERRARO	33° -	Echange d'emprises foncières situées rue de la Ronde à Devant-les-Ponts.
M. LIOGER	34° -	Restauration d'un immeuble sis 1, rue d'Asfeld - Lancement d'une déclaration d'utilité publique des travaux.

- M. le Maire 35° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009 et du 17 avril 2014, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions.
- 36° - Questions orales.

Séance à Huis Clos

- M. LIOGER 37° - Protocole d'accord transactionnel - Cession de marque « REINE DE LA MIRABELLE ».
- M. LIOGER 38° - Créances irrécouvrables et remises gracieuses.

Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Général de la Moselle, le jeudi 3 juillet 2014, à 16h00, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 27 juin 2014.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC (arrive au point Divers 1), M. Jean-Michel TOULOUZE (quitte au point 28), Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD (excusé début de séance - arrive au point Divers 1), Mme Danielle BORI (arrive au point Divers 1), M. Thomas SCUDERI (arrive au point Divers 1), M. Hacène LEKADIR (quitte au point 13), Mme Selima SAADI (excusée début de séance - arrive au point 2 et quitte au point 24), M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE (arrive au point Divers 1), M. Thierry JEAN (arrive au point Divers 1), Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU (arrive au point Divers 1), Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON (excusé début de séance - arrive au point Divers 1), Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE (arrive au point Divers 1), M. Gilbert KRAUSENER (excusé début de séance - arrive au point 6), M. René DARBOIS (quitte au point 29), M. Raphaël PITTI (arrive au point Divers 1), Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA (arrive au point Divers 1), M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET (quitte au point 28), Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN (quitte au point 10), Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL (quitte au point 24), Mme Doan TRAN (arrive au point Divers1 et quitte au point 29), Mme Nadia SEGHIR (arrive au point Divers1 et quitte au point 27), Mme Aurélie FILIPPETTI (quitte au point 2), M. Philippe CASIN (quitte au point 24), Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE (arrive au point Divers 1), M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON (quitte au point 5), M. Thierry

GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN (arrive au point Divers 1).

Absents ayant voté par procuration :

- **Mme Patricia SALLUSTI (procuration à M. Jean-Michel TOULOUZE)**
- **Mme Selima SAADI (procuration à Mme Nadia SEGHIR)**
- **M. Gilbert KRAUSENER (procuration à Mme Danielle BORI)**
- **M. Pierre GANDAR (procuration à M. Richard LIOGER)**
- **Mme Nadia SEGHIR (procuration à M. Gilbert KRAUSENER à compter du point 27)**
- **M. Jean-Michel ROSSION (procuration à Mme Françoise GROLET)**
- **M. Julien HUSSON (procuration à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN à compter du point 5)**

Absent non excusé : /

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :

Monsieur le Maire informe que deux sujets vont être abordés : la Réforme Territoriale et le Centre des Congrès.

Réforme territoriale :

M. le Maire fait une proposition de motion sur la Réforme Territoriale. Il signale que M. Michel HEINRICH, Président en exercice, du Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain lui a fait parvenir cette motion concernant les enjeux pour la Ville de Metz sur la réforme territoriale envisagée. Cette motion a été proposée à l'ensemble des villes et des agglomérations du Sillon Lorrain.

« **Considérant** la tribune du Président de la République du 3 juin 2014 et la présentation par le Gouvernement en Conseil des Ministres, le 18 juin, du projet de Loi relatif au regroupement des Régions dans le cadre de la réforme territoriale, en cours d'examen à l'Assemblée nationale et prochainement au Sénat,

Considérant la volonté du Président de la République de donner aux Régions des compétences élargies, devenant "*la seule collectivité compétente pour soutenir les entreprises et porter les politiques de formation et d'emploi, pour intervenir en matière de transports, des trains régionaux aux bus en passant par les routes, les aéroports et les ports. Elles géreront les lycées et les collèges. Elles auront en charge l'aménagement et les grandes infrastructures*",

Considérant la position géographique de Metz au sein d'une région Alsace et Lorraine, au cœur des grands axes européens est-ouest et nord-sud de communication, tant routiers que ferroviaires,

Considérant le rôle historique qu'a pu avoir la ville de Metz, remontant au VI^e siècle où la

citée messine constituait déjà le centre politique et culturel d'une grande région de l'Est, puisqu'elle était alors capitale de l'Austrasie, un royaume s'étendant sur les actuels Luxembourg, Allemagne, Alsace, Belgique, Champagne et Lorraine,

Considérant les liens forts et essentiels du Nord Lorrain au sein d'une région aux 4 frontières (Rhénanie-Palatinat, Sarre, Luxembourg, Wallonie), avec une visibilité de la ville de Metz au sein du Quattropole (Sarrebruck, Trèves, Metz, Luxembourg-Ville) et la volonté conjointe de renforcer les liens économiques entre les partenaires,

Considérant sa place centrale au cœur du Sillon Lorrain, Metz constituant avec Nancy, Thionville et Epinal le premier pôle métropolitain européen depuis 2011, véritable métropole reconnue comme telle par ses partenaires et notamment l'Etat et la Région Lorraine à travers le Contrat de Projets Etat-Région dont elle est signataire,

Considérant que la Ville de Metz est siège de longue date de la Zone de Défense et de Sécurité Est, regroupant les régions Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, et Lorraine,

Considérant que la Ville de Metz accueille le siège du Conseil régional de Lorraine,

Considérant que la région Lorraine, forte de 2,3 millions d'habitants, restera le premier ensemble démographique de la future région fusionnée Alsace et Lorraine,

Considérant l'opportunité de bénéficier, au sein d'une région fusionnée Alsace et Lorraine, à la fois d'une capitale régionale centrale, Metz, et d'une capitale européenne, siège du Parlement Européen, Strasbourg, identifiée comme telle en Europe et à l'international,

Les élus du Pôle Métropolitain du Sillon Lorrain revendiquent que, dans un intérêt commun d'équilibre territorial, d'efficacité régionale, de visibilité nationale et européenne, le siège de la Présidence du Conseil régional d'Alsace et Lorraine, dans l'hypothèse où le nouveau découpage administratif régional de la France implique la fusion de ces deux régions, soit établi en Lorraine **à Metz.** »

Mme Marie-Jo ZIMMERMANN fait appel au Règlement Intérieur.

Interventions de : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. le Maire.

EXAMEN DE LA MOTION SUR LA REFORME TERRITORIALE :

Interventions de : Mme Françoise GROLET, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Jérémy ALDRIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Danielle BORI, M. Hacène LEKADIR, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

AMENDEMENT DE MME MARIE-JO ZIMMERMANN.

M. le Maire rappelle la proposition d'amendement de Mme Marie-Jo ZIMMERMANN du dernier paragraphe de la motion sur la Réforme Territoriale.

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE SUR LA MOTION AMENDEE CONCERNANT LA REFORME TERRITORIALE.

« **Considérant** la tribune du Président de la République du 3 juin 2014 et la présentation par le Gouvernement en Conseil des Ministres, le 18 juin, du projet de Loi relatif au regroupement des Régions dans le cadre de la réforme territoriale, en cours d'examen à l'Assemblée nationale et prochainement au Sénat,

Considérant la volonté du Président de la République de donner aux Régions des compétences élargies, devenant *"la seule collectivité compétente pour soutenir les entreprises et porter les politiques de formation et d'emploi, pour intervenir en matière de transports, des trains régionaux aux bus en passant par les routes, les aéroports et les ports. Elles géreront les lycées et les collèges. Elles auront en charge l'aménagement et les grandes infrastructures"*,

Considérant la position géographique de Metz au sein d'une région Alsace et Lorraine, au cœur des grands axes européens est-ouest et nord-sud de communication, tant routiers que ferroviaires,

Considérant le rôle historique qu'a pu avoir la ville de Metz, remontant au VI^e siècle où la cité messine constituait déjà le centre politique et culturel d'une grande région de l'Est, puisqu'elle était alors capitale de l'Austrasie, un royaume s'étendant sur les actuels Luxembourg, Allemagne, Alsace, Belgique, Champagne et Lorraine,

Considérant les liens forts et essentiels du Nord Lorrain au sein d'une région aux 4 frontières (Rhénanie-Palatinat, Sarre, Luxembourg, Wallonie), avec une visibilité de la ville de Metz au sein du Quattropole (Sarrebruck, Trèves, Metz, Luxembourg-Ville) et la volonté conjointe de renforcer les liens économiques entre les partenaires,

Considérant sa place centrale au cœur du Sillon Lorrain, Metz constituant avec Nancy, Thionville et Epinal le premier pôle métropolitain européen depuis 2011, véritable métropole reconnue comme telle par ses partenaires et notamment l'Etat et la Région Lorraine à travers le Contrat de Projets Etat-Région dont elle est signataire,

Considérant que la Ville de Metz est siège de longue date de la Zone de Défense et de Sécurité Est, regroupant les régions Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, et Lorraine,

Considérant que la Ville de Metz accueille le siège du Conseil régional de Lorraine,

Considérant que la région Lorraine, forte de 2,3 millions d'habitants, restera le premier ensemble démographique de la future région fusionnée Alsace et Lorraine,

Considérant l'opportunité de bénéficier, au sein d'une région fusionnée Alsace et Lorraine, à la fois d'une capitale régionale centrale, Metz, et d'une capitale européenne, siège du Parlement Européen, Strasbourg, identifiée comme telle en Europe et à l'international,

Les élus du Pôle Métropolitain du Sillon Lorrain revendiquent que, dans un intérêt commun d'équilibre territorial, d'efficacité régionale, de visibilité nationale et européenne, le siège de la Région et de la Préfecture de Région Alsace et Lorraine soit établi en Lorraine à **Metz.** »

Après en avoir délibéré, la motion est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 54 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absent au moment du vote : 1 : M. Raphaël PITTI.

Centre des Congrès :

M. le Maire donne des informations d'actualité sur le projet du Centre des Congrès.

Interventions de : M. Jérémy ALDRIN, Mme Françoise GROLET, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. René DARBOIS, M. Guy CAMBIANICA, M. Thierry JEAN, Mme Danielle BORI, M. Hacène LEKADIR, M. Philippe CASIN, M. le Maire.

M. le Maire fait une suspension de séance.

Suspension de la séance à 17h50.

Reprises de la séance à 17h57.

Etaient présents :

M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel

TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGNAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

DCM N° 14-07-03-1 : Compte de Gestion de l'exercice 2013 :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

Le résultat du Compte Principal de Gestion, établi et présenté par le Trésorier Principal Municipal pour l'exercice 2013 présente un déficit de 7.405.002,54 Euros qui exprime la situation de trésorerie découlant des opérations propres à l'exercice 2013 à sa clôture.

Le résultat du Compte Annexe de Gestion des Eaux, établi et présenté par le Trésorier Principal Municipal pour l'exercice 2013 présente un excédent de recettes de 4.664.439,18 Euros qui exprime la situation de trésorerie découlant des opérations propres à l'exercice 2013 à sa clôture.

Le résultat du Compte Annexe de Gestion du Camping, établi et présenté par le Trésorier Principal Municipal pour l'exercice 2013 présente un excédent de recettes de 812.792,36 Euros qui exprime la situation de trésorerie découlant des opérations propres à l'exercice 2013 à sa clôture.

Le résultat du Compte Annexe de Gestion des Zones, établi et présenté par le Trésorier Principal Municipal pour l'exercice 2013 présente un déficit de 738.388,55 Euros qui exprime la situation de trésorerie découlant des opérations propres à l'exercice 2013 à sa clôture.

Les opérations sont résumées sous la forme du plan comptable suivi par la Trésorerie Principale Municipale et comportent des comptes non budgétaires, en particulier, la classe 4 "Compte de tiers" et la classe 5 "Comptes financiers" qui ne se retrouvent pas dans le Compte Administratif.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE POUR LE COMPTE PRINCIPAL DE GESTION :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2013 au 31 Décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit le total des opérations et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion :

TABLEAU 1

Opérations comptables du Compte Principal de Gestion

	Soldes au début de la gestion		Opérations constatées au cours de la gestion		Soldes à la clôture de la gestion	
	DEBITEURS	CREDITEURS	DEBIT	CREDIT	DEBITEURS	CREDITEURS
Classes 1, 2	1 026 477 326,70	1 026 701 944,79	1 215 200 179,89	1 200 448 079,69	1 063 425 143,21	1 048 673 043,01
Classes 4, 5	133 903 101,62	133 678 483,53	1 033 170 391,27	1 041 834 247,21	47 960 868,55	56 624 724,49
Classes 6, 7	-	-	165 357 012,50	171 445 256,76	155 617 964,78	161 706 209,04
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
	1 160 380 428,32	1 160 380 428,32	2 413 727 583,66	2 413 727 583,66	1 267 003 976,54	1 267 003 976,54

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013, arrête comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires :

TABLEAU 2

Opérations budgétaires du Compte Principal de Gestion

	Résultat de clôture de l'exercice précédent		Opération de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	DEFICITS	EXCEDENTS	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DEFICITS	EXCEDENTS
Investissement	13 729 898,84	-	76 876 105,30	76 682 216,74	13 923 787,40	-
Fonctionnement	-	430 540,60	155 617 964,78	161 706 209,04	-	6 518 784,86
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
	13 729 898,84	430 540,60	232 494 070,08	238 388 425,78	7 405 002,54	-

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, arrête les opérations de cette comptabilité comme suit :

TABLEAU 3

Valeurs inactives du Compte Principal de Gestion

DESIGNATION DES COMPTES	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance entrée	Année en cours	TOTAL	Balance entrée	Année en cours	TOTAL	débiteurs	créditeurs
Titres et valeurs en portefeuille (Compte 861)	276 990,00	102 660,00	379 650,00	0,00	163 065,00	163 065,00	216 585,00	0,00
Titres et valeurs chez les correspondants (Compte 862)	160 035,00	147 605,00	307 640,00	0,00	210 075,00	210 075,00	97 565,00	0,00
Compte de prise en charge (Compte 863)	0,00	224 085,00	224 085,00	437 025,00	101 210,00	538 235,00	0,00	314 150,00
TOTAUX	437 025,00	474 350,00	911 375,00	437 025,00	474 350,00	911 375,00	314 150,00	314 150,00

Déclare que le Compte Principal de Gestion, dressé pour l'exercice 2013 par le Trésorier Principal Municipal n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

DECIDE POUR LE COMPTE DE GESTION DES EAUX :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2013 au 31 Décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit le total des opérations et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion :

TABLEAU 1

Opérations comptables du Compte de Gestion des Eaux

	Soldes au début de la gestion		Opérations constatées au cours de la gestion		Soldes à la clôture de la gestion	
	DEBITEUR	CREDITEURS	DEBIT	CREDIT	DEBITEURS	CREDITEURS
Classes 1, 2	49 598 018,51	55 213 242,13	54 455 991,23	58 963 169,35	53 041 354,60	57 548 532,72
Classes 4, 5	5 648 606,64	33 383,02	16 306 156,43	11 641 717,25	4 681 307,82	16 868,64
Classes 6, 7	-	-	1 217 935,30	1 375 196,36	1 207 766,30	1 365 027,36
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
	55 246 625,15	55 246 625,15	71 980 082,96	71 980 082,96	58 930 428,72	58 930 428,72

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013, arrête comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires :

TABLEAU 2

Opérations budgétaires du Compte de Gestion des Eaux

	Résultat de clôture de l'exercice précédent		Opération de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	DEFICITS	EXCEDENTS	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DEFICITS	EXCEDENTS
Investissement	-	5 482 090,55	3 458 789,84	2 350 744,34	-	4 374 045,05
Fonctionnement	-	133 133,07	1 207 766,30	1 365 027,36	-	290 394,13
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
	-	5 615 223,62	4 666 556,14	3 715 771,70	-	4 664 439,18

3. Constate que le Compte de Gestion des Eaux, dressé pour l'exercice 2013 par le Trésorier Principal Municipal, ne comprend aucune valeur inactive et déclare qu'il n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

DECIDE POUR LE COMPTE DE GESTION DU CAMPING :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2013 au 31 Décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit le total des opérations et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion :

TABLEAU 1

Opérations comptables du Compte de Gestion du Camping

	Soldes au début de la gestion		Opérations constatées au cours de la gestion		Soldes à la clôture de la gestion	
	DEBITEURS	CREDITEUR	DEBIT	CREDIT	DEBITEURS	CREDITEURS
Classes 1, 2	1 227 715,18	1 978 142,02	1 335 013,18	2 135 639,79	1 228 307,14	2 028 933,75
Classes 4, 5	772 432,83	22 005,99	1 968 738,50	1 155 946,14	819 397,30	6 604,94
Classes 6, 7	-	-	259 098,14	271 263,89	258 304,69	270 470,44
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
	2 000 148,01	2 000 148,01	3 562 849,82	3 562 849,82	2 306 009,13	2 306 009,13

- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013, arrête comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires :

TABLEAU 2

Opérations budgétaires du Compte de Gestion du Camping

	Résultat de clôture de l'exercice précédent		Opération de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	DEFICITS	EXCEDENTS	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DEFICITS	EXCEDENTS
Investissement	-	538 561,67	591,96	50 791,73	-	588 761,44
Fonctionnement	-	211 865,17	258 304,69	270 470,44	-	224 030,92
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
	-	750 426,84	258 896,65	321 262,17	-	812 792,36

- 3) Constate que le Compte de Gestion du Camping, dressé pour l'exercice 2013 par le Trésorier Principal Municipal, ne comprend aucune valeur inactive et déclare qu'il n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

DECIDE POUR LE COMPTE DE GESTION DES ZONES :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2013 au 31 Décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit le total des opérations et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion :

TABLEAU 1

Opérations comptables du Compte de Gestion des Zones

	Soldes au début de la gestion		Opérations constatées au cours de la gestion		Soldes à la clôture de la gestion	
	DEBITEURS	CREDITEURS	DEBIT	CREDIT	DEBITEURS	CREDITEURS
Classes 1, 2, 3	9 851 178,92	8 241 750,30	18 214 702,01	14 819 108,14	10 603 985,97	7 208 392,10
Classes 4, 5	398 314,91	2 007 743,53	19 556 393,41	20 294 781,96	631 790,62	1 370 179,17
Classes 6, 7	-	-	5 069 715,89	7 726 921,21	321 228,58	2 978 433,90
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
	10 249 493,83	10 249 493,83	42 840 811,31	42 840 811,31	11 557 005,17	11 557 005,17

- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013, arrête comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires :

TABLEAU 2

Opérations budgétaires du Compte de Gestion des Zones

	Résultat de clôture de l'exercice précédent		Opération de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	DEFICITS	EXCEDENTS	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DEFICITS	EXCEDENTS
Investissement	1 608 011,04	-	6 534 652,56	4 748 487,31	3 394 176,29	-
Fonctionnement	1 417,58	-	5 069 715,89	7 726 921,21	-	2 655 787,74
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
	1 609 428,62	-	11 604 368,45	12 475 408,52	738 388,55	-

- 3) Constate que le Compte de Gestion des Zones, dressé pour l'exercice 2013 par le Trésorier Principal Municipal, ne comprend aucune valeur inactive et déclare qu'il n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

DECIDE POUR LA CONSOLIDATION DES COMPTES DE GESTION :

- 1) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013, arrête comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires et les budgets annexes :

TABLEAU DES COMPTES DE GESTION CONSOLIDES

Opérations budgétaires

	Résultat de clôture de l'exercice précédent		Opération de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	DEFICITS	EXCEDENTS	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DEFICITS	EXCEDENTS
Inv. Ville	13 729 898,84	-	76 876 105,30	76 682 216,74	13 923 787,40	-
Fonct. Ville	-	430 540,60	155 617 964,78	161 706 209,04	-	6 518 784,86
Inv. Eaux	-	5 482 090,55	3 458 789,84	2 350 744,34	-	4 374 045,05
Fonct. Eaux	-	133 133,07	1 207 766,30	1 365 027,36	-	290 394,13
Inv. Camping	-	538 561,67	591,96	50 791,73	-	588 761,44
Fonct. Camping	-	211 865,17	258 304,69	270 470,44	-	224 030,92
Inv. Zones	1 608 011,04	-	6 534 652,56	4 748 487,31	3 394 176,29	-
Fonct. Zones	1 417,58	-	5 069 715,89	7 726 921,21	-	2 655 787,74
TOTAL	8 543 136,40	-	249 023 891,32	254 900 868,17	2 666 159,55	-

Interventions de : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Aurélie FILIPPETTI.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 53 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy

CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 2 : M. Thierry JEAN, M. Philippe CASIN.

DCM N° 14-07-03-2 : Compte Administratif de l'exercice 2013 :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

Le Compte Administratif 2013 représente un besoin de financement de clôture de 2 666 159,55 €, qui se décompose comme suit :

- un besoin de financement pour le Budget Principal de	- 7 405 002,54 €
- un excédent pour le Budget Annexe des Eaux de	4 664 439,18 €
- un excédent pour le Budget Annexe du Camping de	812 792,36 €
- un besoin de financement pour le Budget Annexe des Zones de	- 738 388,55 €

Vous trouverez ci-après **l'analyse du Compte Administratif pour le Budget Principal.**

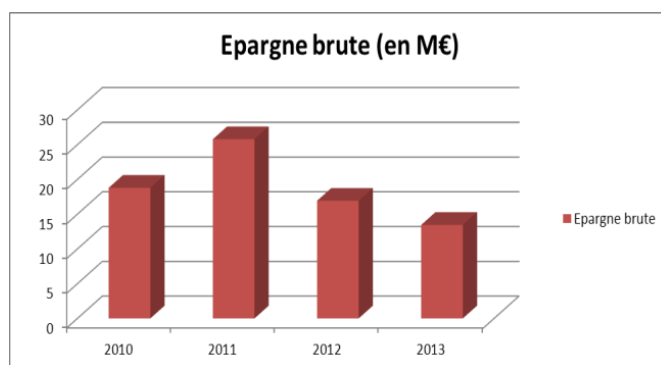
Les mouvements comptables constatés à la clôture de l'exercice 2013 pour le Budget Principal, le Budget Annexe des Eaux, le Budget Annexe du Camping et le Budget Annexe des Zones sont décrits successivement, ci-joint, en annexe 2.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement présente un **total général en recettes de 161 706 209 €, et en dépenses de 155 617 965 €.**

Hors mouvements d'ordre, l'écart entre les recettes réelles de 160 966 099 € (hors reprise des résultats antérieurs), et les dépenses réelles de 147 518 057 €, permet de dégager **une épargne brute de 13,4 M€,** supérieure à l'objectif de 11,4M€ annoncé au moment du BP 2013.

L'évolution de l'épargne brute (en M€) au cours des quatre dernières années peut ainsi être représentée :



Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement diminuent (-3,05%) en partie du fait de la baisse des participations et dotations de l'Etat.

Les produits d'exploitation

Les droits de stationnement et locations sur la voie publique ainsi que la redevance d'occupation du domaine public diminuent respectivement de 425 K€ et 302 K€.

Les impôts et taxes

Sans modification des taux de la fiscalité pour la cinquième année consécutive, le produit de la fiscalité directe communale évolue d'un peu plus de 3,6%. Cette évolution s'explique uniquement par la croissance physique des bases fiscales et leur revalorisation forfaitaire décidée par l'Etat (+1,8%, Loi de Finances pour 2013).

Cette évolution positive du produit de la fiscalité directe communale permet de compenser une forte diminution des produits de la taxe sur l'électricité (-340 K€) et de la taxe locale sur la publicité extérieure (-531 K€). En effet, concernant la taxe sur l'électricité, la Ville avait perçu 5 trimestres en 2012, et pour la TLPE, la Ville avait perçu en 2012 le produit de deux années consécutives (2011 et 2012).

Les dotations et participations de l'Etat

La baisse de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF) s'est chiffrée à -336 k€, soit -1,19 %.

La dotation de solidarité urbaine (DSU) augmente de 1,75 % pour atteindre un montant de 5 043 374 € en 2013.

Les compensations versées par l'Etat au titre des différentes réformes fiscales et des exonérations de taxes d'habitation et taxes foncières diminuent fortement pour atteindre le montant de 4 316 215 € en 2013 (-3,40 %), soit une diminution de 151 768 € par rapport à 2012.

Le montant total des dotations et compensations de l'Etat évolue donc négativement, avec une baisse de 1,07 %.

Les dotations intercommunales

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 23 octobre 2012 pour modifier les montants d'attribution de compensation (AC) au titre de la prise en charge intercommunale partielle du financement du service de l'Etat Civil liée à l'implantation de nouveaux établissements hospitaliers sur le site de Mercy.

Le montant de l'AC pour la Ville de Metz en 2013 a été évalué à 28 844 991 €.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) reversée à la Ville reste inchangée à 3 220 032 €.

Les produits financiers

Le montant du versement des dividendes de l'usine d'électricité de Metz est identique à 2012 soit 8 500 000 €.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 1,08 %.

Les charges à caractère général

Elles diminuent globalement de 2,01 %.

Les taxes foncières augmentent de 1,21 %.

Les frais de nettoyage des locaux baissent de 5,49 %.

La ligne budgétaire liée aux fêtes et cérémonies est en forte diminution : - 26,67 %.

Les charges de personnel

L'augmentation des charges de personnel est maîtrisée à hauteur de 1,75 %.

Elle est très inférieure à l'augmentation de 2012 qui s'élevait à 3,3 % par rapport à 2011.

Cette maîtrise est d'autant plus significative que des charges supplémentaires ont été imposées à la Ville avec des augmentations de taux de cotisation.

En effet, au 01/01/2013, trois taux de cotisation patronale ont augmenté :

CNRACL : 27.4 % à 28.85 %
IRCANTEC : 3.53 % à 3.68 %
CNFPT : 0.9 % à 1 %

Le coût du GVT (glissement vieillesse technicité) est estimé à 527 K€ en 2013.

Les charges de personnel représentent 51,52 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Pour mémoire, le ratio était de 50,10 % en 2012, 52,5 % en 2011 et 52,3 % en 2010.

Ce ratio est de 56 % pour les Villes de plus de 100 000 habitants hors Paris (source : DGCL, comptes de gestion 2011).

Les subventions

Les subventions, au service des politiques publiques menées par la Ville, constituent un aspect majeur de l'intervention en soutien aux initiatives citoyennes et locales, avec un montant global de 33,1M€.

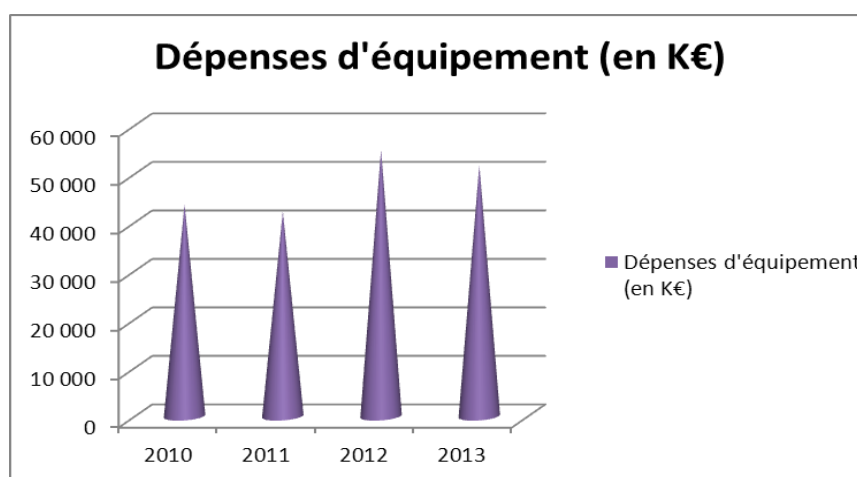
Parmi elles, il convient de signaler l'effort plus particulier en faveur de Metz en Scènes (+5,57 %), lié au financement des actions de préfiguration de la future boîte à musique.

Les différentes subventions versées aux associations qui gèrent le temps périscolaire sont passées de 437 K€ en 2012 à 582 K€ en 2013. Le dernier trimestre correspond à la première période de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles messines, sachant que l'Etat finance environ 50 % du coût de la réforme.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement présente un **total général en recettes de 76 682 217 €, et en dépenses de 76 876 105 €, respectivement en baisse de 12,57 % et de 29,77 %** par rapport à 2012.

Le montant total des dépenses d'équipement s'élève 51 780 590 € (54 947 080 € en 2012). Son évolution (en K€) au cours des quatre dernières années est la suivante :



A noter, la forte mobilisation de la ligne de trésorerie fin 2013. Du 30 octobre au 31 décembre, le montant des tirages s'élevait à 10 000 000 €.

Les recettes d'investissement

Hors opérations sous mandat et mouvements neutres de trésorerie, le montant des recettes réelles d'investissement est de 65 229 309,06 €, soit une diminution de 11,22 % par rapport à 2012.

Emprunt et trésorerie - Mobilisation des ressources propres

La Ville a emprunté 6,5 M€ en 2013.

Le montant de l'encours de la dette au 31/12/2013 est de 15 606 117 € (hors rachat des aménagements de la ZAC Amphithéâtre) soit 126,95€/habitant (population INSEE 2013 : 122 928 habitants).

L'encours moyen des villes de plus de 100 000 habitants (hors Paris) s'établissait en 2011 à 1 081€/habitant (source DGCL, à partir des comptes de gestion 2011).

Le taux d'endettement de la Ville (dette/RRF*) s'élève en 2013 à : 9,70 %.

Selon les mêmes sources, le taux d'endettement des villes de plus de 100 000 habitants hors Paris était de 78,7 % en 2011.

(*) Recettes réelles de fonctionnement

L'encours de la dette/l'autofinancement brut (*) permet de mesurer le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette avec les ressources propres. Il est généralement admis qu'au-delà de 13 ans, la situation financière de la collectivité présente des risques.

Le résultat de ce ratio est inférieur à une année pour la Ville en 2013.

(*) L'autofinancement brut est égal à l'excédent des produits réels de fonctionnement de l'exercice sur les charges réelles de fonctionnement.

Dans le même temps, 9M€ issus des ressources propres de la Ville ont été utilisés au financement des investissements réalisés en 2013.

FCTVA

Le montant du FCTVA perçu par la Ville s'élève à 7 423 528 € en 2013 (5 258 143 € en 2012). Il est nettement plus élevé du fait du montant des investissements réalisés l'année n-1.

Le montant des subventions d'investissement reçu par le Ville s'élève à 7 683 634,31 €. Il était de 6 486 064,18 € en 2012.

Les dépenses d'investissement

Le montant des dépenses réelles d'investissement s'élève à 72 782 995 €, en diminution de 27,61 % par rapport à 2012.

Les dépenses d'équipement

Le montant total des dépenses d'équipement s'élève 51 780 790 € (54 947 080 € en 2012).

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement (72,7 %) est très légèrement supérieur à celui de 2012 (70,3 %).

Dans le cadre du programme triennal d'investissement 2013/2015, les principales dépenses d'investissement ayant été mandatées sont :

Environ 4,83M€ ont financé les travaux de suppression du passage à niveau Patrotte.

Les projets urbains Patrotte/Metz-Nord et Place Mazelle/Boulevard Maginot/Promenade Basse de la Seille ont été financés pour un montant d'environ 4,11M€.

En 2013, la Ville a versé un fonds de concours de 4 M€ à Metz Métropole pour le financement du Mettis.

En 2013, 2,32M€ ont été mandatés dans le cadre du programme pluriannuel de financement de la BAM (salle de musiques actuelles) et 1,43M€ pour la rénovation de l'Arsenal.

Environ 2,26M€ ont été consacrés aux écoles dans le cadre des grosses rénovations, de l'accessibilité PMR et de l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Les piscines ont également bénéficié du programme d'amélioration énergétique pour un montant d'environ 2,18M€.

L'amélioration du réseau d'éclairage public et les opérations structurantes de voirie ont coûté respectivement 1,76M€ et 1,68M€, l'aménagement du quartier les Isles 1,13M€ et le plan vélo 1,88M€.

RESULTAT NET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

La Ville dégage un **besoin de financement de - 7 336 513,67 € en 2013.**

Il est obtenu comme suit :

Résultat de fonctionnement de 2012	430 540,60 €
Recettes – Dépenses de fonctionnement (avec les opérations d'ordre) 2013	+ 6 088 244,26 €
Résultat d'investissement de 2012	- 13 729 898,84 €
Recettes – Dépenses d'investissement 2013	- 193 888,56 €
Besoin de financement brut 2013	= -7 405 002,54 €
Solde des reports d'investissement en 2014	+ 68 488,87 €
Besoin de financement net 2013	= -7 336 513,67 €

LES BUDGETS ANNEXES

Les deux budgets annexes des eaux et du camping sont conformes aux prévisions et ne présentent pas de particularités.

Le budget annexe des zones présente un bilan déséquilibré pour l'année 2013 principalement due à l'avance (remboursable) versée par la ville à la Saremm pour la ZAC des coteaux de la Seille.

L'année 2013 correspond également à l'année de lancement de plusieurs opérations et notamment des premières dépenses des conventions avec l'EPFL pour la caserne Desvallières et le CHR Bon secours. Les recettes correspondantes à ces dépenses interviendront plus tard.

Documents complémentaires en Annexe

- ANNEXE 1 : Données chiffrées du Compte Administratif Principal de 2013.
- ANNEXE 2 : Mouvements comptables constatés à la clôture de l'exercice 2013.
- ANNEXE 3 : Maquette du Compte Administratif 2013.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ELIRE** en 1^{er} lieu et avant l'engagement des débats, Monsieur Richard LIOGER, Premier Adjoint au Maire, comme Président de séance,
- **DE LUI DONNER ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2013, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté	13 729 898,84 €	
Opérations de l'exercice	76 876 105,30 €	76 682 216,74 €
<hr/>		
Total d'investissement	90 606 004,14 €	76 682 216,74 €
Déficit d'investissement	-13 923 787,40 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		430 540,60 €
Opérations de l'exercice	155 617 964,78 €	161 706 209,04 €
<hr/>		
Total de fonctionnement	155 617 964,78 €	162 136 749,64 €
Excédent de fonctionnement		6 518 784,86 €

TOTAL GENERAL DU BUDGET PRINCIPAL
--

	246 223 968,92 €	238 818 966,38 €
--	-------------------------	-------------------------

DEFICIT TOTAL DU BUDGET PRINCIPAL
--

	-7 405 002,54 €	
--	------------------------	--

Restes à réaliser	13 573 615,57 €	13 642 104,44 €
-------------------	-----------------	-----------------

RESULTAT DEFINITIF

	20 978 618,11 €	13 642 104,44 €
--	------------------------	------------------------

DEFICIT NET

	-7 336 513,67 €	
--	------------------------	--

BUDGET ANNEXE DES EAUX

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		5 482 090,55 €
Opérations de l'exercice	3 458 789,84 €	2 350 744,34 €
<hr/>		
Total d'investissement	3 458 789,84 €	7 832 834,89 €
Excédent d'investissement		4 374 045,05 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		133 133,07 €
Opérations de l'exercice	1 207 766,30 €	1 365 027,36 €
<hr/>		
Total de fonctionnement	1 207 766,30 €	1 498 160,43 €
Excédent de fonctionnement		290 394,13 €

TOTAL GENERAL DU BUDGET ANNEXE

	4 666 556,14 €	9 330 995,32 €
--	-----------------------	-----------------------

EXCEDENT TOTAL DU BUDGET ANNEXE
--

		4 664 439,18 €
--	--	-----------------------

Restes à réaliser	4 949 529,34 €	672 444,13 €
-------------------	----------------	--------------

RESULTAT DEFINITIF

	4 949 529,34 €	5 336 883,31 €
--	-----------------------	-----------------------

EXCEDENT NET

387 353,97 €

BUDGET ANNEXE DU CAMPING

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		538 561,67 €
Opérations de l'exercice	591,96 €	50 791,73 €
<hr/>		
Total d'investissement	591,96 €	589 353,40 €
Excédent d'investissement		588 761,44 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		211 865,17 €
Opérations de l'exercice	258 304,69 €	270 470,44 €
<hr/>		
Total de fonctionnement	258 304,69 €	482 335,61 €
Excédent de fonctionnement		224 030,92 €

TOTAL GENERAL DU BUDGET ANNEXE

	258 896,65 €	1 071 689,01 €
--	---------------------	-----------------------

EXCEDENT TOTAL DU BUDGET ANNEXE
--

Restes à réaliser	499 510,19 €		
<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td style="text-align: center;">RESULTAT DEFINITIF</td></tr></table>	RESULTAT DEFINITIF	499 510,19 €	812 792,36 €
RESULTAT DEFINITIF			

EXCEDENT NET

313 282,17 €

BUDGET ANNEXE DES ZONES

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté	1 608 011,04 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	6 534 652,56 €	4 748 487,31 €
<hr/>		
Total d'investissement	8 142 663,60 €	4 748 487,31 €
Déficit d'investissement	-3 394 176,29 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté	1 417,58 €	
Opérations de l'exercice	5 069 715,89 €	7 726 921,21 €
<hr/>		
Total de fonctionnement	5 071 133,47 €	7 726 921,21 €
Excédent de fonctionnement		2 655 787,74 €

TOTAL GENERAL DU BUDGET ANNEXE

	13 213 797,07 €	12 475 408,52 €
--	------------------------	------------------------

DEFICIT TOTAL DU BUDGET ANNEXE

	-738 388,55 €	
--	----------------------	--

Restes à réaliser	438 803,20 €	0,00 €
-------------------	--------------	--------

RESULTAT DEFINITIF

	1 177 191,75 €	0,00 €
--	-----------------------	---------------

DEFICIT NET

	-1 177 191,75 €	
--	------------------------	--

- **DE CONSTATER** pour les quatre budgets les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Avant l'engagement des débats, Monsieur Richard LIOGER, Premier Adjoint au Maire, est élu Président de séance pour ce point : à l'unanimité.

Voix pour : 55 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absent au moment du vote : 0 :

M. Richard LIOGER, Président de séance pour ce point, ouvre les débats.

Interventions de : M. Jérémy ALDRIN, M. Thierry GOURLLOT, M. Richard LIOGER, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. le Maire.

M. le Maire sort avant le vote.

Explication de vote demandée par : M. Emmanuel LEBEAU.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 38 : M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN.

Voix contre : 15 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 2 : M. Dominique GROS, Mme Aurélie FILIPPETTI.

DCM N° 14-07-03-3 : Affectation du résultat de l'exercice 2013 du Budget Principal et des Budgets Annexes :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

Les instructions comptables M14 pour le Budget Principal et le Budget Annexe des Zones, M49 pour le Service des Eaux, M4 pour le Camping, obligent à affecter le résultat de fonctionnement par délibération spécifique du Conseil Municipal, indépendante du vote du Compte Administratif.

En règle générale, le résultat de fonctionnement ou d'exploitation est affecté :

- en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au Compte Administratif,
- pour le surplus, soit à la section d'investissement pour financer des investissements à venir (réserve) soit à la section de fonctionnement pour financer des dépenses nouvelles ou faire l'objet d'un report à nouveau en vue d'une affectation ultérieure.

1) Le résultat du Budget Principal

Il est proposé d'affecter le résultat de 6 518 784,86 € à la couverture d'une partie du déficit d'investissement pour le même montant.

2) Le résultat du Budget Annexe des Eaux

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de 290 394,13 € à un report à nouveau créditeur du même montant.

3) Le résultat du Budget Annexe du Camping

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de 224 030,92 € à un report à nouveau créditeur du même montant.

4) Le résultat du Budget Annexe des Zones

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de 2 655 787,74 € à la couverture d'une partie du déficit d'investissement pour le même montant.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation du Budget Principal comme suit :

	EUROS
POUR MEMOIRE : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	0,00
Excédent antérieur (report à nouveau créditeur)	430 540,60
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	6 088 244,26
EXCEDENT DEFICIT	
<u>A) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2013 A AFFECTER</u>	6 518 784,86
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement partiel du déficit de la section d'investissement	6 518 784,86
Solde disponible :	0,00
affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves	0,00
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	0,00
<u>B) DEFICIT AU 31/12/2013</u>	0,00
<u>C) AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</u>	0,00

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation du Budget Annexe des Eaux comme suit :

	EUROS
POUR MEMOIRE : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur (report à nouveau créditeur)	133 133,07
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	157 261,06
EXCEDENT DEFICIT	
<u>A) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2013 A AFFECTER</u>	290 394,13
Affectation obligatoire :	
<ul style="list-style-type: none"> • à l'apurement du déficit de la section d'investissement • aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations) 	0,00 0,00
Solde disponible :	290 394,13
affecté comme suit :	
<ul style="list-style-type: none"> • affectation complémentaire en réserves • affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) 	0,00 290 394,13
<u>B) DEFICIT AU 31/12/2013</u>	0,00
<u>C) AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</u>	0,00

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation du Budget Annexe du Camping comme suit :

	EUROS
POUR MEMOIRE : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur (report à nouveau créditeur)	211 865,17
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	12 165,75
EXCEDENT DEFICIT	
<u>A) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2013 A AFFECTER</u>	224 030,92
Affectation obligatoire :	
• à l'apurement du déficit de la section d'investissement	0,00
• aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	0,00
Solde disponible :	224 030,92
affecté comme suit :	
• affectation complémentaire en réserves	0,00
• affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	224 030,92
<u>B) DEFICIT AU 31/12/2013</u>	0,00
<u>C) AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</u>	0,00

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation du Budget Annexe des Zones comme suit :

		EUROS
POUR MEMOIRE : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		1 417,58
Excédent antérieur (report à nouveau créditeur)		
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT DEFICIT	2 657 205,32
<u>A) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2013 A AFFECTER</u>		2 655 787,74
Affectation obligatoire :		
- à l'apurement partiel du déficit de la section d'investissement		2 655 787,74
Solde disponible :		0,00
affecté comme suit :		
- affectation complémentaire en réserves		0,00
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)		0,00
<u>B) DEFICIT AU 31/12/2013</u>		0,00
<u>C) AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</u>		0,00

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 50 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOUE, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY,

M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 5 : M. Hacène LEKADIR, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING.

DCM N° 14-07-03-4 : Modification des Autorisations de programme et Crédits de Paiement :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

Depuis 2011, les principaux projets d'investissement pluriannuels de la Ville sont gérés sous forme d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP).

Cette méthode permet de mieux planifier leur mise en œuvre et d'en accroître la visibilité financière en déterminant, pour plusieurs exercices, les crédits affectés à la réalisation d'une opération. Elle permet également de garantir la transparence de la programmation et du suivi des grands projets de la collectivité.

Cet outil doit s'adapter au rythme d'avancement administratif et physique des projets et prendre en compte les nouvelles opérations. Aussi, il est proposé de valider les modifications suivantes :

AP modifiées :

- **Subvention d'équipement à Metz Métropole :** les crédits annuels correspondent au versement d'une subvention d'équipement unique dans le cadre de la mutualisation des services informatiques. Ils sont portés à 1 198 658 € en 2014, 1 200 000 € en 2015 et 1 548 501 € en 2016 (avec 408 610 € déjà réalisés).
- **Grosses rénovations et accessibilité PMR dans les écoles :** l'enveloppe est maintenue ; 2 536 740 € ont déjà été réalisés, 615 000 € sont prévus en 2014, 1 000 000 € en 2015 et 1 381 619 € en 2016.
- **Programme d'efficacité énergétique des écoles :** l'enveloppe est maintenue ; 1 841 275 € ont déjà été réalisés, 540 000 € sont prévus en 2014, 700 000 € en 2015 et 750 280 € en 2016.
- **Création et rénovation de restaurants scolaires :** l'enveloppe est déclinée en crédits de 1 180 000 € en 2014, 3 310 000 € en 2015 et 2 648 849 € en 2016 (avec 383 599 € de réalisations antérieures). Une recette de 200 000 € est prévue en 2014.

- Aire d'accueil des gens du voyage – rue Monceau : l'enveloppe est maintenue, mais rééchelonnée, soit 6 997 € en 2014, 980 000 € en 2015 et 1 004 480 € en 2016 (avec 8 523 € de réalisations antérieures).
- Réaménagement du péristyle de l'Hôtel de Ville : l'opération est rééchelonnée sur 4 ans, avec 200 000 € en 2014 et 1 504 651 € en 2015, pour une enveloppe inchangée de 1 750 000 € (dont 45 349 € déjà réalisés).
- Construction de la mairie de quartier de Bellecroix : l'opération se termine en 2014. L'enveloppe est de 1 021 229 €, et prévoit 588 635 € en 2014 (avec 432 594 € de réalisations antérieures).
- Réfection des cimetières et extension des columbariums : l'enveloppe reste inchangée, et est échelonnée de la manière suivante : 163 000 € en 2014 et 512 738 € en 2015. 224 262 € ont déjà été réalisés.
- Programme d'efficacité énergétique des piscines : l'enveloppe atteint 8 361 100 €, répartie en 4 581 661 € en 2014 et 1 309 719 € en 2015. Une recette de 300 000 € est prévue en 2014. 2 469 720 € ont déjà été réalisés.
- Programme d'efficacité énergétique des gymnases : l'enveloppe est maintenue, avec 17 363 € en 2014 et 4 982 637 € de réalisations antérieures. Une nouvelle recette de 339 575 € est prévue en 2014.
- Rénovation des centres socioculturels : l'enveloppe en dépenses est augmentée pour atteindre 3 732 000 €, avec 225 500 € de recettes en 2014. Elle est ventilée comme suit : 503 300 € en 2014, 1 203 725 € en 2015 et 1 996 800 € en 2016 (avec 28 175 € de réalisations antérieures).
- Boîte à Musique : l'enveloppe est maintenue et ventilée en 6 770 000 € en 2014 et 1 573 808 € en 2015 (avec 6 656 192 € de réalisations antérieures). Une recette de 3 880 000 € au total est prévue (dont 614 950 € déjà réalisés).
- Porte des Allemands : l'enveloppe de 3 500 000 € est inchangée et se décline en crédits de 2 065 983 € en 2014, et 57 381 € en 2015 (avec 1 376 636 € de réalisations antérieures). L'opération comporte 360 000 € de recettes (dont 79 731 € déjà réalisés).
- Restauration des monuments historiques : les crédits sont fixés à 813 450 € en 2014, 1 909 450 € en 2015, 1 077 675 € en 2016 et 848 280 € en 2017 pour une enveloppe pluriannuelle augmentée à 9 717 250 € en dépenses (dont 5 068 395 € déjà réalisés) et 4 620 403 € en recettes (dont 2 441 994 € déjà réalisés).
- Agora CSC / Metz Nord – Patrotte : le plan de financement prévoit 10 000 000 € de dépenses et 941 128 € de recettes et s'échelonne de 2014 à 2016, avec respectivement 800 000 €, 4 175 000 € et 4 600 598 € de crédits (avec 424 402 € de réalisations antérieures en dépenses et 1 128 € en recettes).
- Rénovation de l'Arsenal : cette opération atteint désormais 1 758 800 € et se termine en 2014 avec un crédit de 333 359 € (1 425 441 € ont déjà été réalisés). Toutefois, une recette de 1 040 300 € est attendue sur l'exercice 2014 (159 700 € déjà réalisés).

- Enrichissement des collections : l'enveloppe est maintenue à 1 200 000 €, avec des crédits annuels de 300 000 € en 2014 et 2015, et 357 697 € en 2016. 242 303 € ont déjà été réalisés.
- Place Mazelle, Bd Maginot, Promenade basse de la Seille : l'enveloppe est maintenue à 9 240 290 €. 330 000 € sont prévus en 2014, 390 000 € en 2015 et 1 031 651 € en 2016. 7 488 639 € ont déjà été réalisés.
- Projet urbain Patrotte - Metz Nord : les crédits sont fixés à 180 000 € en 2014, 1 850 000 € en 2015 et 1 778 947 € en 2016, pour une enveloppe pluriannuelle maintenue à 6 500 000 € (dont 2 691 053 € déjà réalisés).
- Création et rénovation des espaces verts et mise en accessibilité PMR : l'enveloppe de 2 434 000 € et échelonnée en crédits annuels de 290 000 € en 2014, 804 000 € en 2015 et 1 163 551 € en 2016. 176 449 € ont déjà été réalisés.
- Opérations structurantes de voirie : 1 200 000 € sont prévus en 2014, 3 000 000 € en 2015 et 3 070 072 € en 2016, soit une enveloppe de 11 406 169 € (dont 4 136 097 € déjà réalisés). Une nouvelle recette d'un montant de 270 000 € est prévue sur 2014.
- Aménagements du quartier Les Isles : l'opération est réduite à 3 890 698 € avec un crédit de 40 000 € en 2014 et 3 850 698 € de réalisations antérieures.
- Suppression du passage à niveau de la Patrotte : le plan de financement prévoit 7 838 054 € de dépenses et 2 268 010 € de recettes et s'échelonne de 2014 à 2015, avec respectivement 868 460 € et 641 499 € de crédits (avec 6 328 095 € de réalisations antérieures en dépenses et 1 291 181 € en recettes). 976 829 € de recettes sont attendues sur l'exercice en cours.
- Plan vélo : l'enveloppe globale est de 9 202 593 €, dont 3 478 726 € déjà réalisés, 1 400 000 € sont prévus en 2014, 2 200 000 € en 2015 et 2 123 867 € en 2016.
- Réseau d'éclairage urbain : une AP de 8 210 000 €, ventilées en crédits de 1 620 000 € en 2014, 2 400 000 € en 2015 et 2 425 922 € en 2016 (dont 1 764 078 € déjà réalisés).
- Démolition reconstruction Pont Lothaire : l'enveloppe globale reste inchangée mais prévoit des crédits de paiement de 700 000 € en 2014 et 2 300 000 € en 2015.

Au total, les AP/CP couvrent 28 programmes, avec 27 750 866 € de crédits de paiement prévus en 2014, pour une enveloppe pluriannuelle globale de 149 025 314 € en dépenses et 15 259 616 € en recettes.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

D'ACTER les réalisations antérieures et de valider les nouvelles prévisions d'AP/CP telles que précisées dans les tableaux en annexe.

Interventions de : M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel TOULOUZE.

Explication de vote demandée par : Mme Bérangère THOMAS.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 39 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN.

Voix contre : 15 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absente au moment du vote : 1 : Mme Aurélie FILIPPETTI.

DCM N° 14-07-03-5 : Budget Supplémentaire de l'exercice 2014 :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

Le Budget Supplémentaire 2014, qui porte sur le budget principal et les budgets annexes, intègre les besoins de financement ou excédents constatés lors du vote des comptes administratifs 2013, ainsi que les restes à réaliser en investissement de l'exercice 2013.

Une fois les reports d'investissement financés, le résultat de l'exercice 2013 s'élève :

- pour le budget principal à - 7 336 513,67 € ;
- pour le budget annexe des eaux à 387 353,97 € ;
- pour le budget annexe du camping à 313 282,17 € ;
- pour le budget annexe des zones à -1 177 191,75 €.

Les excédents des budgets annexes sont réaffectés intégralement sur un poste de dépenses globalisées. Le besoin de financement du budget annexe des zones est caractéristique de l'activité (dépenses de travaux, précédant des recettes de ventes), et n'est pas affecté.

Le budget principal présente un besoin de financement de -7 336 513,67 €.

Le fort taux de réalisation des investissements en 2012 et la non réalisation d'une partie des emprunts budgétés en 2013 (9,1M€ inscrits, 6,5M réalisés) expliquent en partie ce résultat.

Le budget supplémentaire 2014 ne dégage pas de capacité de financement complémentaire. Dès lors :

- La section de fonctionnement ne fait l'objet d'aucune inscription supplémentaire à l'exception des redéploiements de crédits internes et équilibrés prévus en DM3.
- S'agissant de l'investissement, le recours à l'emprunt pour un montant maximum de 10 000 K€ (7 336 513,67 € pour couvrir le besoin de financement et 2 663 486,33 € pour financer les nouvelles opérations) est proposé pour l'équilibre du budget.

Les recettes d'investissement

Les recettes proposées sont l'emprunt, les recettes nouvelles non connues au moment du vote du BP 2014 et les redéploiements de crédit.

- Une autorisation d'emprunt pour une somme plafonnée à 10 000 K€.
- Les recettes nouvelles pour un montant de 498 581 € dont le détail vous est présenté ci-dessous :

2 – a) Nouvelles inscriptions pour un montant total de +1 019 153 € :

- Le produit des amendes de police : + 552 010 €.
- La maîtrise d'ouvrage par la Ville de l'opération : "œuvre Jean Moulin". Le coût total de l'opération s'élève à 336 000 €. La Ville finance la totalité de l'opération mais elle doit percevoir 316 000 € de l'Etat, de la Région et des mécènes. Le coût net sera donc de 20 000 € mais il est nécessaire d'inscrire le coût total de l'opération en recettes et en dépenses.
- Plusieurs cessions dont une à l'URM pour un montant total de 96 000 €.
- Le versement par RFF d'une contribution pour la suppression du passage à niveau de la Patrotte pour un montant de 55 143 €.

2 – b) Annulations de recettes pour un montant total de -520 572 € :

- Les opérations programmées dans le cadre du PRU de Metz-Borny nécessitent des compléments d'études, qui seront menés en 2014. Aussi il est nécessaire d'annuler les recettes correspondant à une partie des dépenses, soit – 58 372 € pour l'opération "Languedoc" et – 22 200 € pour l'opération "Restructuration de la place du marché de Foselle".
- L'opération désenclavement ZAC des Deux Fontaines sera réalisée ultérieurement. Aussi, il est nécessaire d'annuler la recette totale de l'inscription budgétaire pour un montant de 440 000 €.
- Les redéploiements de crédits :

Le montant total des redéploiements de crédit s'élève à 1 665 515,04 €.

Soit un total de recettes de (1) 10 000 000 € (autorisation d'emprunts) + (2) 498 581 € + (3) 1 665 515,04 € = 12 164 096,04 €.

Ce total de recettes permet de couvrir le besoin de financement présenté au CA 2013 (- 7 336 513,67 €) et les opérations nouvelles (4 827 582,37 €).

Les dépenses d'investissement

Les opérations nouvelles dont le montant total s'élève à 4 827 582,37 € se présentent comme suit :

- L'avancée des travaux de la Boîte à Musique nécessite des crédits de paiement d'un montant de 3 000 000 € (dans une enveloppe inchangée dans le cadre de l'autorisation de programme d'un montant de 15 000 000 €).
- L'annulation d'un titre de recettes à l'encontre de RFF émis à tort en 2013 pour l'opération "passage à niveau de la Patrotte" pour un montant de 1 133 082 €.
- L'opération "œuvre Jean Moulin" pour un coût total de 336 000 € (coût net pour la Ville : 20 000 €).
- L'inscription de la part capital de la première annuité de l'emprunt devant être contracté pour un montant de 255 000 €.
- Le programme d'efficacité énergétique des piscines nécessite des crédits supplémentaires pour un montant 70 000 €.
- L'achat d'un logiciel informatique à destination des services techniques (notamment pour les opérations HQE) pour un montant de 30 000 €.
- Afin d'équilibrer ce Budget supplémentaire, une dépense d'un montant de 3 500,37 € est inscrite pour les services généraux.

Tableau récapitulatif :

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Emprunt	10 000 000 €	
Nouvelles inscriptions – annulations de recettes	498 581 €	
Redéploiements de crédits	1 665 515,04 €	
Déficit CA 2013		7 336 513,67 €
Opérations nouvelles		4 827 582,37 €
Total	12 164 096,04 €	12 164 096,04 €

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document contractuel y relatif,
- **D'ADOPTER ET VOTER** ledit budget arrêté comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES
EUROS****RECETTES
EUROS****- Budget Principal**

. Mouvements réels	30 945 047,01	23 889 477,00
. Mouvements d'ordre	1 441 000,00	8 496 570,01

. Mouvements budgétaires	32 386 047,01	32 386 047,01
--------------------------	---------------	---------------

- Budget Annexe des Eaux

. Mouvements réels	5 315 942,28	5 025 548,15
. Mouvements d'ordre	20 941,03	311 335,16

. Mouvements budgétaires	5 336 883,31	5 336 883,31
--------------------------	--------------	--------------

- Budget Annexe du Camping

. Mouvements réels	812 792,36	588 761,44
. Mouvements d'ordre	0,00	224 030,92

. Mouvements budgétaires	812 792,36	812 792,36
--------------------------	------------	------------

- Budget Annexe des Zones

. Mouvements réels	3 832 979,49	3 832 979,49
. Mouvements d'ordre	0,00	0,00

. Mouvements budgétaires	3 832 979,49	3 832 979,49
--------------------------	--------------	--------------

TOTAL SECTION INVESTISSEMENT**42 368 702,17****42 368 702,17**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Budget Principal

. Mouvements réels	32 335,88	7 087 905,89
. Mouvements d'ordre	7 055 570,01	00,00
	<hr/>	<hr/>
. Mouvements budgétaires	7 087 905,89	7 087 905,89

- Budget Annexe des Eaux

. Mouvements réels	0,00	290 394,13
. Mouvements d'ordre	290 394,13	0,00
	<hr/>	<hr/>
. Mouvements budgétaires	290 394,13	290 394,13

- Budget Annexe du Camping

. Mouvements réels	0,00	224 030,92
. Mouvements d'ordre	224 030,92	0,00
	<hr/>	<hr/>
. Mouvements budgétaires	224 030,92	224 030,92

- Budget Annexe des Zones

. Mouvements réels	0,00	0,00
. Mouvements d'ordre	0,00	0,00
	<hr/>	<hr/>
. Mouvements budgétaires	0,00	0,00

TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT 7 602 330,94 7 602 330,94

TOTAL GENERAL 49 971 033,11 49 971 033,11

Interventions de : M. Jérémy ALDRIN, Mme Christine SINGER, Mme Bérandère THOMAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. René DARBOIS, M. Guy CAMBIANICA, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 39 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima

SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN.

Voix contre : 15 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absente au moment du vote : 1 : Mme Aurélie FILIPPETTI.

**DCM N° 14-07-03-6 : Délégation au Maire au sens de l'article L2122-22-3° du CGCT -
Décision de recourir à l'emprunt :**

M. le Maire, Rapporteur, expose :

L'article L2122-22-3° du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le Conseil Municipal à déléguer à Monsieur le Maire, pour toute la durée de son mandat et dans les limites qu'il détermine, la faculté de « procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L1618-2 et au a de l'article L2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ».

Actuellement, l'endettement de la Ville est très limité. Au 31/12/2013, le taux d'endettement de la Ville (dette/recettes réelles de fonctionnement) s'élève à 9,70 % et le montant de l'encours de la dette est de 15 606 117 € soit 126,95€/habitant.

Toutefois, afin de respecter la législation actuelle, il est nécessaire de déterminer les limites de la délégation accordée à Monsieur le Maire dans le cadre du recours à l'emprunt.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de donner délégation à Monsieur le Maire dans les conditions et limites ci-après définies.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE DONNER** délégation au Maire pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L.2122-22-3° du CGCT.

Monsieur le Maire procède à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives. Il procède également aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et les opérations de renégociations permettant l'allègement de la charge de la dette, sans allongement de plus de cinq années de la durée moyenne des emprunts renégociés et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les emprunts pourront être contractés selon les caractéristiques suivantes : taux fixe, variable, indexé ou mixte avec possibilité de convertir un taux variable en taux fixe, durée fixe ou ajustable dans la limite d'une durée totale de trente années, amortissement progressif, dégressif ou linéaire avec possibilité de différé, tirage unique ou échelonné, échéances variables ou fixes, périodicité annuelle, trimestrielle ou mensuelle.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à :
 - lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers,
 - retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
 - passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
 - résilier l'opération arrêtée,
 - signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents,
 - définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,
 - procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,
 - et notamment pour les réaménagements de dette, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
 - et enfin à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.
- **D'AUTORISER** en conséquence Monsieur le Maire, au titre de ses pouvoirs propres, à confier l'exercice de ces compétences à un ou plusieurs Adjoint(s) ou membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions des articles L2122-18 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le respect des délégations accordées. L'arrêté portant délégations devra énumérer de manière précise les objets sur lesquels elles portent, conformément à l'article L2122-22 susvisé et dans la limite des besoins et des missions du ou des services concerné(s). En cas d'empêchement du Maire, les décisions relatives aux matières lui ayant été déléguées seront prises suivant les mêmes modalités et aux mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus.
- **DE DIRE** que Monsieur le Maire rendra compte au Conseil Municipal des décisions qui auront ainsi été prises en application de la présente délibération.
- **DE DIRE** que la présente délibération vient compléter la précédente délibération du Conseil Municipal du 17 avril 2014, portant sur les délégations consenties par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire au sens de l'article L2122-22 du CGCT.

AMENDEMENT DEPOSE PAR M. JEREMY ALDRIN.

Lecture par M. Jérémy ALDRIN de la proposition d'amendement distribué aux membres du Conseil Municipal (Annexe 1).

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE SUR LA QUESTION DE SAVOIR S'IL Y A LIEU DE STATUER SUR L'AMENDEMENT.

Interventions de : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. le Maire.

Voix pour : 45 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Thierry GOURLOT, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 8 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON.

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absentes au moment du vote : 2 : Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Aurélie FILIPPETTI.

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE DE L'AMENDEMENT : Adopté à l'unanimité.

Interventions de : M. Emmanuel LEBEAU, M. René DARBOIS, M. Thierry JEAN, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Guy CAMBIANICA, Mme Françoise GROLET.

Voix pour : 40 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne

HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Thierry GOURLOT, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 8 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON.

Procuration : M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 7 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Aurélie FILIPPETTI.

EXAMEN DU POINT DCM N° 14-07-03-6 AMENDE :

L'article L2122-22-3° du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le Conseil Municipal à déléguer à Monsieur le Maire, pour toute la durée de son mandat et dans les limites qu'il détermine, la faculté de « procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L1618-2 et au a de l'article L2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ».

Actuellement, l'endettement de la Ville est très limité. Au 31/12/2013, le taux d'endettement de la Ville (dette/recettes réelles de fonctionnement) s'élève à 9,70 % et le montant de l'encours de la dette est de 15 606 117 € soit 126,95€/habitant.

Toutefois, afin de respecter la législation actuelle, il est nécessaire de déterminer les limites de la délégation accordée à Monsieur le Maire dans le cadre du recours à l'emprunt.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de donner délégation à Monsieur le Maire dans les conditions et limites ci-après définies.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE DONNER** délégation au Maire pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L.2122-22-3° du CGCT.

Monsieur le Maire procède à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives. Il procède également aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et les opérations de renégociations permettant l'allègement de la charge de la dette, sans allongement de plus de cinq années de la durée moyenne des emprunts renégociés et

de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les emprunts pourront être contractés selon les caractéristiques suivantes : taux fixe, variable, indexé ou mixte avec possibilité de convertir un taux variable en taux fixe, durée fixe ou ajustable dans la limite d'une durée totale de trente années, amortissement progressif, dégressif ou linéaire avec possibilité de différé, tirage unique ou échelonné, échéances variables ou fixes, périodicité annuelle, trimestrielle ou mensuelle.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à :
 - **LANCER** des consultations auprès de plusieurs établissements financiers,
 - **RETENIR** les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
 - **PASSER** les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
 - **RESILIER** l'opération arrêtée,
 - **SIGNER** les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents,
 - **DEFINIR** le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,
 - **PROCEDER** à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,
 - et notamment pour les réaménagements de dette, la faculté **DE PASSER** du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté **DE MODIFIER** une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité **D'ALLONGER** la durée du prêt, la faculté **DE MODIFIER** la périodicité et le profil de remboursement,
 - et enfin **A CONCLURE** tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.
- **D'AUTORISER** en conséquence Monsieur le Maire, au titre de ses pouvoirs propres, à confier l'exercice de ces compétences à un ou plusieurs Adjoint(s) ou membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions des articles L2122-18 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le respect des délégations accordées. L'arrêté portant délégations devra énumérer de manière précise les objets sur lesquels elles portent, conformément à l'article L2122-22 susvisé et dans la limite des besoins et des missions du ou des services concerné(s).
En cas d'empêchement du Maire, les décisions relatives aux matières lui ayant été déléguées seront prises suivant les mêmes modalités et aux mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus.
- **DE PRESENTER** chaque année en commission des finances puis au conseil municipal un point d'information comprenant :
 - Le niveau d'encours de la dette.
 - Une analyse du taux moyen de la ville (par rapport aux taux des villes de même strate et aux taux du marché).
 - Une classification des produits en fonction de leur niveau de risque (conformément à la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales signées en 2009).
 - Une analyse détaillée des opérations réalisées.
- Après chaque opération réalisée en application de la délégation de compétence du Conseil municipal donnée au Maire, **D'EN INFORMER** le conseil municipal obligatoirement lors de la séance du mois suivant.
- **DE DIRE** que la présente délibération vient compléter la précédente délibération du Conseil Municipal du 17 avril 2014, portant sur les délégations consenties par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire au sens de l'article L2122-22 du CGCT.

Interventions de : M. Philippe CASIN, M. Patrick THIL, Mme Isabelle KAUCIC, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Thierry GOURLOT, M. Jérémy ALDRIN.

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 40 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 14 : M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absente au moment du vote : 1 : Mme Aurélie FILIPPETTI.

Suspension de la séance à 20h14.

Reprises de la séance à 20h38.

Etaient présents :

M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL,

Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

DCM N° 14-07-03-7 : Désignations diverses :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

L'Assemblée communale ayant été intégralement renouvelée le dimanche 30 mars dernier, il y a lieu de pourvoir à la désignation des élus ou personnalités appelés à représenter la Ville de Metz au sein des divers organismes dont la liste est jointe en annexe.

Par ailleurs, conformément aux articles L1524-5 et L1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et par parallélisme avec la décision prise par le Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole le 12 mai 2014, il est proposé d'autoriser les représentants désignés par la Ville de Metz au sein de la SPL SAREMM à percevoir une rémunération dans la limite des montants maximum fixés à 250 € pour la participation à une séance du Conseil d'Administration en tant que délégué, et à 600 € pour la participation à une séance du Conseil d'Administration en tant que Président.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE PROCEDER** à la désignation de représentants du Conseil Municipal dont les noms figurent dans le tableau ci-annexé pour divers établissements publics, associations et autres organismes extra-municipaux.
- **D'AUTORISER** les représentants désignés par la Ville de Metz au sein de la SPL SAREMM à percevoir une rémunération dans la limite des montants maximum fixés à 250 € pour la participation à une séance du Conseil d'Administration en tant que délégué, et à 600 € pour la participation à une séance du Conseil d'Administration en tant que Président.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 40 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme

Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 15 : Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Hacène LEKADIR, M. Thierry JEAN, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Raphaël PITTI, Mme Anne HOMMEL, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Thierry GOURLOT, M. Jérémy ALDRIN, Mme Patricia SALLUSTI.

DCM N° 14-07-03-8 : Désignation - Commission Consultative des Services Publics Locaux :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Au sens de l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, toute commune de plus de 10 000 habitants doit se doter d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission, présidée par le Maire, comprend des membres du Conseil Municipal désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, ainsi que des représentants d'associations locales nommés par cette même assemblée.

La CCSPL étant traditionnellement composée de 5 membres du Conseil Municipal (5 titulaires et 5 suppléants) et de 3 membres représentants du milieu associatif (3 titulaires et 3 suppléants), il convient donc de procéder en conséquence à leur désignation.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE PROCEDER** à la désignation des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal pour siéger au sein de la CCSPL, au scrutin public,
- **DE DESIGNER**, au regard de la composition actuelle de l'assemblée et dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, les membres titulaires et suppléants suivants :

TITULAIRES :

M. Richard LIOGER
M. Guy CAMBIANICA
M. Pierre GANDAR
Mme Danielle BORI
Mme Martine NICOLAS

SUPPLEANTS :

M. Jacques TRON
Mme Patricia SALLUSTI
Mme Myriam SAGRAFENA
M. Gilbert KRAUSENER
Mme Caroline AUDOUY

- **DE NOMMER** en qualité de représentants d'associations locales, les personnalités suivantes :

TITULAIRES :

Mme Brigitte THOMAS
Mme Marie-Agnès HOST
M. Pierre WAECKERLE

SUPPLEANTS :

M. Paul VINCENTE
M. Jean-Marie KIRSCHMEYER
M. Robert MOREL

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 41 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 14 : Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Hacène LEKADIR, M. Thierry JEAN, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Anne HOMMEL, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Thierry GOURLOT, M. Jérémy ALDRIN, Mme Patricia SALLUSTI.

DCM N° 14-07-03-9 : Plan Accessibilité Voirie :

Mme MIGAUD, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz développe depuis de nombreuses années une politique d'accessibilité universelle, où la recherche de solutions facilitant la mobilité pour l'ensemble des citoyens s'appuie sur la mise en accessibilité pour les plus fragiles. Elle s'inscrit ainsi pleinement dans la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Cette politique s'appuie sur un ensemble d'outils (diagnostics d'accessibilité des établissements recevant du public, schémas directeurs d'accessibilité des services de transports collectifs) permettant d'avoir une vision globale, actuelle et prospective, de l'accessibilité.

Entre ces différents outils thématiques, afin de former un tout cohérent que l'on appelle *la chaîne du déplacement*, le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics a vocation d'identifier et de prioriser les aménagements à même d'assurer la continuité et la fluidité des déplacements.

Sa rédaction et son approbation par le conseil municipal fait partie des obligations du décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

C'est pourquoi les services de la Ville de Metz ont travaillé à la rédaction d'un tel document d'étude et de planification. Ce document, déjà approuvé par la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH) en décembre 2013, est aujourd'hui soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Dans sa partie *diagnostic*, le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics de Metz qualifie l'accessibilité des différents espaces publics de la Ville. 58 % du réseau viaire est ainsi accessible, totalement ou avec quelques difficultés ponctuelles.

Dans sa partie *hiérarchisation*, le document propose une structuration des voiries en trois niveaux : structurant au titre des transports en communs, structurant au titre de l'accès aux services publics, et de desserte.

Dans sa partie *planification*, il recense les travaux à réaliser sur les différents types de réseaux et propose une stratégie pluriannuelle de mise en accessibilité, visant à assurer en premier lieu l'accessibilité complète des voiries structurantes, tout en se laissant la possibilité d'intervenir sur les voies de desserte en fonction des opportunités d'entretien ou de travaux neufs.

Les travaux nécessaires représentent une enveloppe d'environ 10 millions d'euros, qui s'ajoute à l'estimation de la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des voiries connexes, estimée à 12 millions d'euros.

Il est proposé de retenir un investissement annuel moyen de l'ordre de 470.000 €, permettant d'atteindre une accessibilité des réseaux de premier et second niveaux en 2020 et une accessibilité complète de la ville en 2030.

Ce niveau d'investissement permet une coordination avec les échéances fixées par la réglementation en matière de transports en commun et d'aménagement des locaux recevant du public. Il marque un engagement fort de la collectivité en faveur de l'accessibilité universelle.

Le document met également l'accent sur les autres actions susceptibles d'avoir un impact positif sur la qualité de la chaîne de déplacement (stationnement, sensibilisation).

Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics fera l'objet d'une mise à jour annuelle. Grâce au diagnostic réalisé, il a déjà pu être mis en évidence que 25 % des défauts relevés début 2013 ont été traités, que ce soit grâce aux travaux METTIS ou à l'effort de mise en accessibilité des bureaux de vote pour les élections de l'année 2014.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ADOPTER** le Plan de mise en Accessibilité des Voiries et des Espaces publics de la Ville de Metz, tel que joint en annexe.

Interventions de : Mme Christine SINGER, M. Thierry GOURLOT, Mme Caroline AUDOUY, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Guy CAMBIANICA, M. Jean-Louis LECOCQ, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Thierry GOURLOT, Mme Christine SINGER, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 6 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Jérémy ALDRIN, Mme Patricia SALLUSTI.

DCM N° 14-07-03-10 : Adoption du Projet Éducatif Territorial 2014-2017 :

Mme BORI, Rapporteur, expose :

Depuis 2008, la Ville de Metz a mis l'éducation au cœur de son projet. La Ville a ainsi renforcé son soutien aux écoles, développé des actions éducatives de qualité et déployé des services périscolaires accessibles à tous. Suite à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, la Ville de Metz s'est engagée dans l'élaboration d'un Projet Éducatif Territorial pour mettre en cohérence les différents dispositifs éducatifs portés par la collectivité ou ses partenaires.

L'objectif du Projet Éducatif Territorial est de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Cette démarche de coéducation rassemble tous les acteurs de la communauté éducative. Elle concerne l'ensemble des écoles publiques messines sur le temps scolaire et périscolaire. Le Projet Éducatif Territorial précise les objectifs à mettre en œuvre pour les trois années scolaires à venir, c'est-à-dire 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

Le pilotage du projet est assuré par la Ville de Metz en partenariat avec l'Éducation Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales de Moselle et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Le Projet Éducatif Territorial a été élaboré dans le cadre d'une instance participative comprenant des parents, des directeurs d'écoles et des associations, qui s'est réunie cinq fois entre décembre 2013 et mai 2014. Les conseils d'écoles ont été associés à la démarche et ont pu amender le projet.

Qualité de l'encadrement, accessibilité de tous aux différentes propositions d'accueil, respect des rythmes de chacun, ... : le Projet Éducatif Territorial crée les conditions d'un cheminement cohérent et d'un accompagnement attentif des enfants tout au long de la journée. Il définit quatre grandes orientations :

- Améliorer l'information et renforcer le dialogue avec la communauté éducative.
- Améliorer l'organisation de la prise en charge de l'enfant.
- Renforcer les liens entre les différents temps de vie de l'enfant.
- Enrichir les temps périscolaires.

Afin de prendre en compte les spécificités des quartiers et des conseils d'écoles, un appel à projets sera proposé à l'automne aux écoles et aux associations.

Le Projet Éducatif Territorial sera évalué de manière annuelle et associera, par le biais d'une instance participative, des parents d'élèves élus ainsi que des parents volontaires, au lendemain des élections aux conseils d'écoles.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet du Projet Éducatif Territorial joint à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le Projet Éducatif Territorial joint à la présente délibération et tout document se rapportant au projet éducatif.

Interventions de : Mme Christine SINGER, Mme Françoise GROLET, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thomas SCUDERI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Agnès MIGNAUD, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Françoise GROLET.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 40 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD , Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 12 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 3 : M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Emmanuel LEBEAU.

DCM N° 14-07-03-11 : Accueil des élèves des écoles Debussy et Chanteclair à la restauration scolaire du Lycée Cassin :

Mme BORI, Rapporteur, expose :

Depuis 2008, la Ville de Metz a souhaité développer un service de restauration scolaire de qualité et accessible à tous les élèves des écoles publiques messines. Elle a notamment adopté, dès le 1^{er} janvier 2009, une tarification fondée sur les ressources des familles.

Cette politique porte ses fruits et la fréquentation de la restauration scolaire connaît une hausse continue : en moyenne 2700 enfants fréquentaient la restauration scolaire en juin 2011, ils sont aujourd'hui 3200. Afin d'accompagner cette augmentation et d'accueillir les élèves messins dans les meilleures conditions, la Ville de Metz a noué de nombreux partenariats pour accroître le nombre de sites de restauration. Ainsi, des élèves messins sont accueillis au sein des collèges Jules Lagneau et Philippe de Vigneulles, à l'INJS ou bien encore dans les résidences seniors Désiremont et Grandmaison.

Depuis 2011, les élèves des écoles Debussy et Chanteclair sont accueillis au restaurant de l'ancien IUFM Paixhans. A la fermeture de cet établissement au 31 août 2012, la Ville de Metz a conventionné avec le Conseil Général de la Moselle pour conserver l'usage du restaurant, approvisionné depuis la rentrée 2012-2013 par la cuisine centrale de la Ville. En moyenne, 140 enfants déjeunent chaque jour au restaurant Paixhans.

La convention liant le Conseil Général et la Ville, approuvée par le Conseil Municipal par délibération du 26 septembre 2013, arrive à échéance le 31 juillet 2014. Le Conseil Général ayant fait part de sa volonté de ne pas la reconduire, il est nécessaire de prévoir une nouvelle solution de restauration scolaire pour les écoles Debussy et Chanteclair.

Les restaurants scolaires Saint-Eucaire et des Isles ne disposant pas de capacités suffisantes pour accueillir les élèves des écoles Debussy et Chanteclair, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser leur accueil à la demi-pension du lycée René Cassin, situé à Metz Nord. Ce nouveau partenariat, envisagé pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction, permettra d'accueillir les élèves le temps nécessaire à l'aménagement d'un restaurant scolaire et de salles périscolaires dans les locaux des écoles Debussy et Chanteclair.

Les modalités d'accueil seront précisées dans la convention tripartite à finaliser avec le lycée René Cassin et le Conseil Régional. La Ville demeure responsable des écoliers accueillis au lycée et assure leur encadrement pendant la pause méridienne.

Pour les familles, l'accueil au lycée est neutre dans la mesure où la Ville de Metz facturera les repas selon les tarifs en vigueur dans ses propres restaurants scolaires. La Ville de Metz s'acquittera d'un prix de 5,50 € par repas versé directement au lycée et couvrant le coût des matières premières, ainsi qu'une participation aux frais de personnel de production et aux dépenses de fonctionnement et d'investissement.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'AUTORISER** l'accueil des élèves des écoles Debussy et Chanteclair à la demi-pension du lycée René CASSIN,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

Interventions de : Mme Bérangère THOMAS, M. Yves WENDLING, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG , Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI , M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS,

M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 6 : M. Richard LIOGER, M. William SCHUMAN, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Emmanuel LEBEAU, M. Pierre GANDAR.

DCM N° 14-07-03-12 : Prolongation du dispositif transfrontalier en faveur du bilinguisme en Moselle :

Mme BORI, Rapporteur, expose :

Depuis octobre 2000, la Ville de Metz est partenaire du dispositif TRILINGUA, projet transfrontalier porté par le Conseil Général et subventionné par des fonds européens.

L'objectif de ce dispositif est de développer l'apprentissage de la langue allemande et d'instaurer un programme d'échanges d'assistants éducatifs au profit des écoles de Moselle et des Kindergärten de Sarre.

À Metz, le dispositif fonctionne au sein des écoles biculturelles St Maximin/Gaston Hoffmann, la Ville prenant en charge 80 % du SMIC chargé d'un interlocuteur natif intervenant en maternelle (20 % par le Conseil Général), soit environ 24 856 € brut annuel et 30 % de celui d'un assistant français échangé avec un assistant sarrois intervenant en élémentaire (20 % par le Conseil Général, 50 % par des fonds européens), soit environ 8 500 €, brut annuel.

Ce dispositif devait s'achever le 31 août 2014. Toutefois, le Conseil Général a informé la Ville de Metz de sa demande auprès des instances européennes de prolonger l'actuel programme, et ce jusqu'au 30 juin 2015.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACCEPTER** la prolongation de cette action du 31 août 2014 au 30 juin 2015, soit une charge financière d'environ 27 796 € brut,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de signer la convention se rapportant au prolongement de ce dispositif,
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,
- **D'ORDONNER** l'imputation sur les crédits votés au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Christine SINGER, Mme Bérange THOMAS, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Marilyn MOLINET, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 50 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 5 : M. Richard LIOGER, M. William SCHUMAN, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Pierre GANDAR.

DCM N° 14-07-03-13 : Contrat Urbain de Cohésion Sociale : versement de subventions / 2^{ème} programmation :

Mme SAADI, Rapporteur, expose :

La première programmation 2014 du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal du 30 janvier dernier, au titre de laquelle ont pu être engagés 986 274 € de l'enveloppe annuelle, en complément de 358 677 € engagés par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances.

La présente délibération vise 23 dossiers complémentaires, dont 4 sont nouveaux. Un accent particulier est mis sur le lien social et les projets issus des concertations dans le cadre des cellules de veille.

Il est ainsi proposé de valider le principe de financement des projets ci-dessous présentés, sous réserve de l'engagement contractuel des associations à produire un bilan d'activités et un compte-rendu financier des actions concernées, pour un montant de 122 593 € et 14 007 € (solde crédits Acsé 2014).

RECONDUCTION DE PROJETS

ACCES A L'EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les chemins de la vie : Association Promotion Emploi Formation (APEF)

L'action permet à environ 25 jeunes de 16 à 18 ans, issus des différents territoires de l'agglomération messine et suivis par la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse), d'entamer une démarche en vue d'intégrer des dispositifs de droit commun ou d'être embauchés en entreprise. Un programme alternant stages en entreprises, ateliers collectifs et suivi individuel permet d'adapter la démarche aux besoins des jeunes.

Coût global : 132 295 €

Subvention Ville de Metz : 13 500 €

Auto-école pédagogique : Foyer Mosellan Accueil aux Libérés (FOMAL)

Ce dispositif consiste à compléter les parcours d'insertion de publics en difficultés sociales et professionnelles dont une partie est composée de jeunes domiciliés au sein de quartiers prioritaires messins, par la préparation et le passage du permis de conduire. C'est un outil de socialisation et d'apprentissage de la règle et de son respect. 32 personnes ont bénéficié de l'action en 2013.

Coût global : 99 606 €

Subvention Ville de Metz : 6 000 €

CV Multimédia : La Passerelle

C'est un dispositif à l'intention des demandeurs d'emploi. Espace numérique de proximité, la Passerelle accueille, conseille, oriente et forme aux technologies de l'information et de la communication. Ces accompagnements aboutissent sur la création de CV, lettres, sites Internet et autres outils de communication en faveur de la recherche d'emploi. L'accompagnement est individuel et peut s'apparenter à du « coaching ».

Le projet est développé en étroite collaboration avec les associations d'insertion du quartier mais également avec le SEGPA du collège Paul Valéry.

Budget global : 24 500 €

Subvention de la Ville de Metz : 11 543 €

EDUCATION

Action parentalité : Association Messine Interfédérale Metz-Nord-Patrotte (AMIs)

Sur le quartier de la Patrotte, l'Amis propose tout au long de l'année, des ateliers et des sorties à la fois pour les parents et les enfants ainsi que des conférences uniquement à destination des parents.

L'objectif étant d'accompagner et de soutenir les parents dans leurs fonctions parentales et leur rôle éducatif.

Coût global : 17 227 €

Subvention Ville de Metz : 3 750 €

Aide à la réussite : Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA)

L'équipe de prévention spécialisée du Sablon propose un ensemble d'actions en direction des jeunes du quartier dans le but de les engager dans des actions citoyennes et de les responsabiliser.

Une dizaine de jeunes bénéficieront d'une formation au BAFA.

Un travail spécifique est mené, également, en direction des filles et des familles afin de favoriser la mixité au sein des groupes de jeunes accueillis par l'équipe d'éducateurs. Cela permettra aux filles d'avoir un temps qui leur est spécifiquement dédié avec des moments de rencontres sur des sujets définis tels : la santé, la nutrition, la recherche d'emploi....

Un troisième projet autour de la réussite scolaire en partenariat avec les collèges Rabelais et Paul Verlaine est basé essentiellement sur de l'aide aux devoirs en direction des jeunes ciblés par les établissements scolaires.

Enfin, dans le cadre d'une action de soutien à la parentalité, l'équipe du CMSEA organise des rencontres entre parents et professionnels de l'éducation.

Coût global : 24 750 €

Subvention Ville de Metz : 7 000 €

Espace d'accueil parentalité : Pupilles de l'Enseignement Public de Moselle (PEP 57)

Le lieu de rencontre parents-enfants des PEP57 est un lieu d'accueil ouvert à tous, de rencontres entre parents, enfants et professionnels mais aussi un espace d'écoute et d'échange. Environ 80 familles sont accueillies chaque année.

Plusieurs actions leur sont proposées : soutien à la parentalité, aider son enfant à faire ses devoirs, des ateliers photos, rencontres sur la thématique du maternage, du théâtre forum ou encore des ateliers familles les mercredis.

Coût global : 43 594 €

Subvention Ville de Metz : 17 500 €

SANTE

Fête de la Soupe : Association pour le Développement d'Actions Culturelles et Sociales (ADAC'S)

La fête de la soupe à Bellecroix permet d'associer une vingtaine de partenaires du quartier ainsi que les habitants.

Cette semaine festive est l'occasion de créer du lien social entre les acteurs et les habitants et également de diffuser des messages de prévention alimentaire.

Ce temps d'animation s'organise autour d'ateliers de préparation de soupes, de dégustation et de sensibilisation autour de la santé alimentaire.

Coût total : 14 000 €

Subvention Ville de Metz : 4 500 €

LIEN SOCIAL

Fête de quartier : APSIS-EMERGENCE

Il s'agit de reconduire la fête de quartier à Bellecroix qui a connu un réel succès en août 2013 et de tenter de la pérenniser et de l'identifier dans le temps. Cette fête se déroulera aux abords de la nouvelle Mairie de Quartier, le 7 septembre. La fête de 2013 a permis d'initier la création d'un tissu associatif et d'un collectif de partenaires actifs, travaillant en synergie. Il s'agit de poursuivre le travail en réseau avec ces partenaires de proximité, de favoriser le lien social, le dynamisme et l'attractivité du quartier de Bellecroix, tout en permettant aux habitants d'être acteurs et forces de propositions dans la vie de Bellecroix. Les bénéficiaires de l'action sont les habitants du quartier (adultes et enfants).

Coût global : 7 200 €

Subvention Ville de Metz : 2 500 €

Fête de quartier : Centre Social Georges Lacour

Il s'agit d'organiser la fête de quartier du Chemin de la Moselle par le Centre Lacour sur le thème des « Arts », rue Yvan Goll. Cette fête permet de créer un vrai lien social entre les

habitants et de donner une réelle identité à ce micro secteur. Ceci afin de dynamiser le quartier, valoriser les activités des enfants et des adultes du centre et des habitants du quartier. Ces derniers, force de proposition et acteurs du projet, proposeront des activités musicales, sportives et ludiques aux habitants du quartier du Chemin de la Moselle, ouvert aux habitants du quartier de la Patrotte. Le public ciblé reste les habitants de ces secteurs, intergénérationnel.

Coût total : 13 850 €

Subvention Ville de Metz : 3 000 €

Ecrivain Public : Comité de Gestion des Centres Sociaux (CGCS)

L'écrivain public est un relais entre les habitants du quartier et les institutions. Il répond à la fois au problème de la difficulté de maîtrise de la langue française et à celui de la complexité relative des démarches administratives. Un rapprochement avec le Point d'accès au droit du Pôle des Lauriers et prévu.

Coût global : 23 359 €

Subvention Ville de Metz : 3 000 €

CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Trait d'union : Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA)

L'équipe de prévention spécialisée souhaite permettre aux adolescents, grâce à des ateliers d'expression artistique, de mettre des mots sur leurs ressentis, leurs difficultés comme leurs espoirs et faciliter ainsi la communication avec les adultes. Les ateliers serviront également de support à un travail sur l'inclusion/exclusion, sur la question du rapport de genre et plus globalement sur le vivre-ensemble.

Coût global : 14 100 €

Subvention Ville de Metz : 4 000 €

Vers un nouveau cadre de vie des adolescents : MJC Boileau

L'espace Aquarelle de la MJC Boileau est destiné à accueillir les pré-ados et adolescents du quartier de Boileau-Prégénie et de Woippy. Il s'agit de développer et de maintenir un échange et un dialogue constant avec ces jeunes tout en développant des projets dont ils seront les principaux acteurs.

Coût du projet : 6 900 €

Subvention Ville de Metz : 800 €

Ateliers et activités du secteur adolescence : MJC Boileau

La mise en place de ces ateliers permet de renforcer l'ensemble des activités du secteur adolescent en mettant l'accent sur certaines priorités éducatives (relations parents-enfants, prévention des risques, situations de violence, de conflits). Seront ainsi privilégiées les activités sportives de plein-air et de loisirs, les activités ludiques d'intérieur et d'extérieur, les activités et projets culturels.

Coût total : 8 000 €

Subvention Ville de Metz : 750 €

FIPD – PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Inform'elles : Association d'Information et d'Entraide Mosellane (AIEM) – 2^{ème} semestre

Il s'agit de mettre en place un accompagnement global et gradué en fonction de l'état et des besoins de la victime de situation de violence.

La subvention vient en complément de celle votée lors du Conseil Municipal de janvier 2014 pour permettre à l'association de continuer son projet jusqu'en décembre.

Coût global : 56 790 €

Subvention Ville de Metz : 3 000 €

Programme d'accompagnement des situations de violence : Association d'Information et d'Entraide Mosellane (AIEM) - 2^{ème} semestre

Deux axes pour cette action : l'un consistant à aider et accueillir les victimes de violence et l'autre pour un suivi des auteurs de violence intrafamiliale. La subvention vient en complément de celle votée lors du Conseil Municipal de janvier 2014 pour permettre à l'association de continuer son projet jusqu'en décembre.

Coût global : 41 575 €

Subvention Ville de Metz : 3 000 €

Mirma : La Passerelle

Symbole commun d'une génération, 93% des 15-17ans et 81% des 13-15ans disposent d'un compte sur un réseau social, chiffre encore plus impressionnant, les ¾ des 11-13ans possèdent déjà un téléphone, le plus souvent connecté à Internet.

Gérer au détail près son image, alimenter son journal quotidien est vécu, trop souvent, comme une énorme pression par les jeunes, poussant certains vers la dépression ou vers des actes violents ou répréhensibles. La porosité entre réseaux sociaux et le climat dans les établissements scolaires s'accroît de jour en jour.

L'association met en place le projet « Mon image, le réseau... moi et les autres » pour faire face aux changements de paradigmes intervenant dans l'enceinte et à l'extérieur des établissements scolaires avec la démocratisation de l'accès et de l'utilisation des réseaux sociaux.

Coût global : 14 500 €

Subvention Ville de Metz : 7 000 €

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Lutte contre le Racisme : Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP)

Le MRAP Moselle – Ouest développe des projets visant à éduquer les individus à la découverte de l'autre, à former à une attitude citoyenne de tolérance et de sensibiliser et à agir contre les discriminations.

Coût global : 3 440 €

Subvention Ville de Metz : 1 250 €

INGENIERIE

Centre de ressources politique de la ville Lorraine : Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV)

Le centre de ressources de la politique de la ville participe depuis 2011 à développer l'Observatoire Dynamique des Quartiers, outil multi-partenarial destiné à construire collectivement une meilleure compréhension des territoires de la politique de la ville.

Dans ce cadre, il analyse et synthétise les données recueillies afin de réaliser une fiche par

quartier mise à jour chaque année. Le centre met également à disposition des professionnels, des ressources documentaires, des appuis sur sites, des formations/sensibilisation ainsi qu'une lettre d'information et un site internet dédié.

Subvention Ville de Metz : 9 000 €

NOUVEAUX PROJETS

LIEN SOCIAL

Ecrivain Public : Association Franco Asiatique (AFA)

Cette action s'adresse à un public étranger ou français rencontrant des difficultés d'insertion, ne maîtrisant pas la réalité du monde extérieur, ses arcanes administratives et ayant besoin d'être remis en confiance et valorisé. Un rapprochement avec le Point d'accès au droit du Pôle des Lauriers et prévu.

Coût global : 4 000 €

Subvention Ville de Metz : 2 000 €

PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Zones animées été 2014 : Centre Culturel d'Anatolie

Il s'agit de proposer des activités collectives (artistiques, sportives) aux jeunes du quartier de Metz-Borny au cours du mois de juillet prochain. Les animations sont prévues chaque semaine dans des endroits différents (Cours du Maine, Languedoc, Grand Domaine, Domaine des Lys). Cette action se veut être une action d'éducation populaire mais aussi d'appropriation de l'espace public par l'art et le sport.

Coût global : 23 000 €

Subvention Ville de Metz : 7 000 €

Prisme – Aide au démarrage : Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA)

Le dispositif PRISME est destiné à permettre à une cinquantaine de jeunes de 16 à 21 ans en grande difficulté sociale, de s'inscrire dans une dynamique alliant chantiers péculés et mini-stages thématiques (citoyenneté, sport, santé, culture...) et des formations courtes (de 2 à 3 jours).

Il a pour vocation d'être un tremplin vers l'insertion sociale et de valoriser le parcours des jeunes par des expériences capitalisables et des formations qualifiantes ou non. Il a également pour but de faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun.

Coût total : 47 000 €

Subvention Ville de Metz : 5 000 €

FIPD – PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Tapaj : Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA)

Le programme TAPAJ pour Travail Alternatif Payé à la Journée, vise à permettre aux usagers de produits psycho actifs en errance de travailler et de reconstruire des liens sociaux dans un contexte de réduction des risques liés à leurs usages.

L'écart entre leur mode de vie et les exigences des dispositifs traditionnels de travail ou d'insertion est souvent trop grand. Cet outil de réinsertion progressive crée un marchepied

vers les dispositifs classiques d'insertion et apporte en cela une réponse adaptée aux personnes en errance que leurs problématiques sociales, éducatives et sanitaires tiennent éloignées des dispositifs de droit commun, tout en permettant d'améliorer la tranquillité publique et de lutter de façon efficace contre le sentiment d'insécurité.

Le partenariat avec les acteurs publics (Ville de METZ et Metz-Métropole), associatifs et économiques (SNCF) investis localement, rend ainsi possible de proposer un certain nombre de chantier légers de réinsertion (désherbage, entretien d'espace public) encadré par l'équipe du CMSEA qui assurera le suivi des personnes en errance par le biais d'un éducateur.

Ce projet a fait l'objet d'une inscription à l'appel à projets de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives et du FIPD.

Coût global : 44 500 €

Subvention Ville de Metz : 7 500 €

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** et de participer pour une dépense de 122 593 € au financement des actions suivantes pour le Contrat Urbain de Cohésion Sociale :

ADAC'S

Fête de la Soupe 4 500 €

AIEM

Inform'elles 3 000 €

Programme d'accompagnement des situations de violence 3 000 €

AFA

Ecrivain Public 2 000 €

AMis

Action parentalité 3 750 €

APEF

Les chemins de la vie 13 500 €

AP SIS-EMERGENCE

Fête de quartier 2 500 €

Centre Culturel d'Anatolie

Zones animées été 2014 7 000 €

Centre Lacour

Fête de quartier 3 000 €

Comité de Gestion des Centres Sociaux

Ecrivain Public 3 000 €

CMSEA

Aide à la réussite 7 000 €

Trait d'union 4 000 €

Tapaj 7 500 €

Prisme 5 000 €

FOMAL

Auto-école pédagogique 6 000 €

MJC BOILEAU-PREGENIE

Cadre de vie des adolescents 800 €

Ateliers adolescents	750 €
<u>MRAP</u>	
Lutte contre le racisme	1 250 €
<u>ORIV</u>	
Centre de ressources politique de la ville Lorraine	9 000 €
<u>La Passerelle</u>	
CV Multimédia	11 543 €
Mon image, le réseau... moi et les autres	7 000 €
<u>PEP57</u>	
Espace d'accueil parentalité	17 500 €

- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires et les pièces contractuelles correspondant au présent rapport.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Yves WENDLING, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia ARNOLD, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 43 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 7 : Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Ne prend pas part au vote : 1 : Mme Patricia ARNOLD.

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 4 : M. Hacène LEKADIR, M. William SCHUMAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Aurélie FILIPPETTI.

DCM N° 14-07-03-14 : Cour du Languedoc - Subvention d'équipement à LOGIEST :

Mme SAADI, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de son programme de sortie de rénovation urbaine de Metz-Borny, la Ville de Metz réalisera plusieurs opérations urbaines visant la requalification de l'ouest du secteur, focalisées sur la place Auguste Foselle et ses abords.

Dans cette perspective, la Ville de Metz et LOGIEST se sont engagés conjointement dans un programme de requalification de la cour du Languedoc.

La cour du Languedoc est une impasse fermée, peu amène. Cette configuration entraîne un fort sentiment d'insécurité.

L'ensemble scolaire situé rue du Roussillon qui jouxte la cour, n'est pas valorisé et les accès sont difficiles et peu sécurisants.

Malgré de nombreux efforts, la vacance dans les immeubles de LOGIEST augmente.

Ainsi le programme d'aménagement devra viser :

- l'amélioration du cadre de vie par la requalification des espaces publics, dans la continuité des résidentialisations des pieds d'immeubles des cours Maine, Anjou et Normandie ;
- la sécurisation des espaces et des cheminements par le désenclavement de la cour ;
- la revalorisation des équipements scolaires ;
- le renforcement de la centralité interquartier en lien avec la place Auguste Foselle ;
- le renforcement de l'attractivité des logements par la réhabilitation des immeubles de LogiEst.

Ce projet d'aménagement doit être défini pour décembre 2014, afin d'assurer les cofinancements de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

Afin de mener à bien les études nécessaires, il est indispensable de faire réaliser une expertise de la capacité porteuse de la dalle qui permettra de définir précisément le type d'aménagement qu'elle sera en mesure de supporter, tout en garantissant la sécurité des personnes.

Il est donc nécessaire d'évaluer avec précision cette portance, qui ne peut être obtenue par calcul mais uniquement par sondage destructif ou prélèvement.

Ces sondages permettront de connaître précisément la nature et l'épaisseur de la dalle terrasse afin d'en définir les capacités porteuses.

A ce titre, il est proposé de verser une subvention d'équipement d'un montant de 22 000 € à LOGIEST couvrant l'intégralité des dépenses liées à cette opération, pour accompagner cet organisme sur ce programme.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention d'équipement de 22 000 € à LOGIEST,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

Interventions de : M. Yves WENDLING, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 52 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 3 : M. Hacène LEKADIR, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI.

DCM N° 14-07-03-15 : Convention avec l'association "Tous-Branchés.com" pour l'extension d'actions en faveur de la réduction de la fracture numérique :

M. HEULLUY, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz s'est inscrite dans une dynamique visant à favoriser l'accès aux services numériques sur l'ensemble de son territoire. Consciente de l'évolution des usages, notamment liée à la généralisation des services dématérialisés, et du risque de marginalisation des personnes en difficulté avec l'outil numérique, la Ville de Metz propose de soutenir les projets de l'association « Tous-Branchés.com » visant à réduire la fracture numérique.

Ayant débuté et testé avec succès ses modes d'intervention de type écrivain public numérique sur les quartiers de Metz Nord et la Patrotte, l'association Tous-branchés.com, en lien avec les services de la Ville, propose d'étendre ses actions d'initiation, de perfectionnement et d'accompagnement au cœur des quartiers de Borny et Bellecroix dans le domaine des TIC. Des séances seront organisées périodiquement dans des espaces municipaux (Mairie de

quartier de Bellecroix et espace Multimédia du Pôle des Lauriers) mais également au plus près des habitants (espace public, entrées d'immeubles) grâce à l'équipement mobile de l'association.

Le programme d'action vise l'accompagnement des personnes en difficulté face aux démarches administratives en ligne, la lutte contre l'isolement, le soutien des personnes en recherche d'emploi, la mixité sociale au travers de projets créatifs.

L'association, qui prendra prochainement ses quartiers à TCRM-Blida, sera également sollicitée pour participer à des actions de communication grand public autour des services numériques, en phase avec les objectifs de la candidature messine au label French Tech (qui vise à identifier des territoires numériques en France, dont l'écosystème numérique est particulièrement dynamique).

Une évaluation quantitative et qualitative de ce partenariat sera opérée conformément aux termes de la convention d'objectifs et de moyens annexée au présent rapport.

Ces projets, également soutenus par la Région Lorraine dans le cadre des IRELIS, bénéficieront à ce titre d'un cofinancement.

Par conséquent, il est proposé de verser à l'association, en complément d'une première participation de 14.500 € décidée par le Conseil Municipal du 30 janvier 2014 visant spécifiquement le projet Ateliers Informatiques Metz Nord, une subvention de 28.000 € pour contribuer à l'ensemble de ces actions, sur un budget global de 110.000 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 28 000 euros, au titre de l'année 2014, à l'association Tous-Branchés.com.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment la convention d'objectifs et de moyens portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Yves WENDLING, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 44 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René

DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 7 : M. Hacène LEKADIR, M. Thierry JEAN, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jacques TRON.

DCM N° 14-07-03-16 : Convention de réservation de logements sociaux : construction par Metz Habitat Territoire de 20 logements (12 PLUS et 8 PLAI) ZAC Sébastopol :

Mme SAADI, Rapporteur, expose :

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a décidé d'accorder sa garantie pour le remboursement d'emprunts souscrits par Metz Habitat Territoire pour financer la construction de 20 logements (12 PLUS et 8 PLAI) ZAC Sébastopol à Metz.

En contrepartie de la garantie financière de Metz Métropole, Metz Habitat Territoire doit s'engager à réserver à la Ville de Metz un contingent de 20 % des logements produits dans le cadre de cette opération.

Cette réservation fait l'objet d'une convention dont le projet est joint en annexe. L'attribution des logements sociaux sera effectuée sur proposition du Centre Communal d'Action Sociale de Metz.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ADOPTER** la convention de réservation de logements locatifs sociaux ci-annexée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC,

M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 7 : M. Hacène LEKADIR, M. Thierry JEAN, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jacques TRON.

DCM N° 14-07-03-17 : Programme Habiter Mieux :

Mme SAADI, Rapporteur, expose :

Depuis novembre 2011, la Ville de Metz s'est engagée dans le programme « Habiter Mieux » qui vise à aider les ménages messins à réaliser des travaux permettant un gain énergétique de 25 % dans leur logement (ex : changement de vieilles chaudières et /ou isolations extérieures ou intérieures).

Dans le cadre de ce programme, l'Etat attribue une aide financière de 2 100 € pour tous les projets subventionnés par l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) à laquelle s'ajoute une majoration de 500 € de l'Etat, liée à l'abondement de 1 000 € de Metz Métropole et Metz (500 € chacune).

Après examen des dossiers, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention de 2 500 € répartie conformément au tableau joint en annexe.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACCORDER** aux différents porteurs de projets concernés une subvention globale de 2 500 € répartie comme suit :

Propriétaire	Nombre de logements	Participation "Habiter Mieux"	Type de demandeur
Mme Huguette LAGLASSE	1	500 €	Propriétaire occupant
M. et Mme Filippo TURCO	1	500 €	Propriétaire occupant
Mme Cécile CALGIN	1	500 €	Propriétaire occupant
M. et Mme Abdelkarim BEKKOUCHE	1	500 €	Propriétaire occupant
Mme Simone COANTANROCH	1	500 €	Propriétaire occupant

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir concernant la présente, et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des travaux subventionnés,
- **D'ORDONNER** les dépenses correspondantes.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 7 : M. Hacène LEKADIR, M. Thierry JEAN, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jacques TRON.

DCM N° 14-07-03-18 : Metz Plage 2014 - Acceptation de participation de partenaires privés et fixation de tarifs :

Mme ANTOINE-FABRY, Rapporteur, expose :

Evènement estival depuis 2008, Metz Plage a accueilli près de 725 000 visiteurs.

Sa 7^{ème} édition se déroulera du 20 juillet au 17 août sur le plan d'eau. Ambiance de vacances, chaises longues et parasols, baignade et animations seront à nouveau au rendez-vous.

La nouvelle scénographie mise en place en 2013 qui a remporté une franche adhésion tant de la part des animateurs que des plagistes sera reconduite cette année.

Parmi les temps forts, seront proposés les concerts Metz Plage Live les vendredis soir qui permettent de découvrir et de mettre à l'honneur les talents musicaux locaux, le tournoi de Sandball qui sera développé cette année, les dimanches Salsa et les week-ends gourmands.

L'accès à l'ensemble des animations, et elles sont de plus en plus nombreuses et variées, est toujours gratuit pour tous. Ainsi, près de 25 disciplines sportives sont proposées comme le Möllky, Beach Volley, Beach Soccer, Beach Wrestling et les Echecs, alors que l'offre ludique et culturelle rassemble plus d'une vingtaine d'activités.

L'engouement suscité par Metz Plage n'est plus à démontrer avec pour preuve l'engagement de nombreuses associations aux côtés de la ville pour proposer gratuitement des séances d'initiation aux plagistes dans des domaines très variés et qui permettent de compléter l'offre d'animation permanente. Ainsi, parmi les nouveautés de cette édition seront au programme de la lutte sur sable, du judo, de l'éveil musical, des séances de baby gym ou encore des animations autour du vélo, ateliers réparations et balades.

Metz Plage se clôturera cette année encore en beauté avec le sacre de la Reine de la Mirabelle qui se déroulera sur le site le 17 août.

A l'instar des autres années, de nombreux services municipaux se sont mobilisés pour faire de cette opération l'évènement phare de l'été et offrir à tous les messins un lieu de détente étonnant, animé et convivial.

Le budget alloué cette année à l'opération est de 260 000 €.

Compte tenu du contexte économique, il est de plus en plus difficile de réunir des partenariats. Néanmoins la place de ces partenariats (financiers et en valorisation) approche toujours 50 % du budget total de l'opération.

La liste des partenaires qui interviennent sous la forme de participations financières ou de prestations en nature figure en annexe du présent rapport.

Il est proposé au conseil Municipal d'accepter ces dons dont le montant s'élève à 49 500 € et les prestations valorisées à hauteur de 282 460 € soit un total de 331 960 €.

En ce qui concerne la prestation buvette et petite restauration, les droits de place restent inchangés à 1000 € pour une présence pendant toute la durée de Metz Plage.

Les droits de place pour la vente de crêpes, gaufres, chouros, friandises et granitas sont fixés à 600 €.

Urbis Park poursuit son partenariat avec la ville en proposant à nouveau, aux visiteurs qui fréquentent Metz Plage, un forfait parking à 2 € quelle que soit la durée journalière du stationnement dans le parking souterrain REPUBLIQUE.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACCEPTER** les dons et participations proposés ci-après :
 - Crédit Mutuel 15 000 €
 - UEM..... 10 000 €
 - Urbis Park..... 2 000 €
 - Haganis 5 000 €
 - SNC Les Arènes 10 000 €
 - Metz Habitat Territoire 4 000 €
 - Ville de Longeville-lès-Metz 2 000 €
 - SFR 1 500 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat avec les interlocuteurs sollicités que ce soit pour des prestations en nature ou pour des dons, leurs avenants éventuels ainsi que tout document se rapportant à l'opération METZ PLAGE 2014 qui se déroulera du 20 juillet au 17 août.
- **DE FIXER** le montant des droits de place pour l'installation de la buvette - de petite restauration à 1 000 € pour toute la durée de METZ PLAGE.
- **DE FIXER** le montant des droits de place pour la vente de crêpes, gaufres et churros à 600 € pour toute la durée de METZ PLAGE.
- **DE FIXER** le tarif à 15 € en cas de perte de bracelet avec clé équipant les casiers pour toute la durée de METZ PLAGE.
- **D'INSCRIRE** ces sommes en recette et en dépense au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. Thierry GOURLLOT, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thomas SCUDERI, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 6 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Hacène LEKADIR, M. Thierry JEAN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Patricia SALLUSTI.

DCM N° 14-07-03-19 : Moselle Open 2014 :

M. BELHADDAD, Rapporteur, expose :

Evènement majeur du Grand Est, le Moselle Open s'affirme comme l'un des tournois ATP 250 le plus qualificatif et novateur du tour. Il se situe dans le premier tiers en termes de qualité du plateau sportif et enregistre une très forte densité de joueurs présents dans le top 30.

Sur le plan de la visibilité on peut souligner que plus de 100 pays diffusent le Moselle Open et que plus de 30 heures de retransmission audiovisuelle sur Canal+ et Sport+ sont réalisées en France.

Le Moselle Open a accueilli près de 50 000 spectateurs en 2013 et 150 entreprises partenaires. Plus de 700 nuitées ont été générées par l'événement.

L'année 2014 verra le retour du Moselle Open aux Arènes du 13 au 21 septembre. Le palais omnisports des Arènes sera métamorphosé pour offrir un tout nouveau cadre à l'édition 2014 du tournoi et permettre de prendre en compte les développements du tournoi depuis son implantation à Metz Expo. Des aménagements importants seront réalisés et des structures temporaires mises en place pour accueillir tous les services proposés par le Moselle Open.

La ville de Metz a été un acteur important du retour du tournoi aux Arènes en apportant une contribution supplémentaire en prenant notamment en charge les coûts de location des Arènes pendant les 9 jours de compétition. Elle mettra également à disposition des organisateurs les salles annexes.

Les Arènes ont par ailleurs fait l'acquisition de tribunes pour augmenter la capacité d'accueil et des loges seront aménagées pour faciliter la commercialisation de l'événement.

L'organisateur quant à lui s'est engagé à augmenter la visibilité de la ville et à porter le tournoi dans le centre-ville en organisant une animation qui s'adresse au grand public. Il est proposé que la ville de Metz, partenaire de l'événement depuis sa création, poursuive ce partenariat dans le cadre d'un marché. En effet, la SAS « Open de Moselle », propriétaire du tournoi depuis 2010, détient le droit exclusif d'organiser ce tournoi à Metz dans le cadre du circuit international de l'ATP (Association des Tennismen Professionnels).

L'article 35-II-8 du Code des Marchés Publics prévoit des cas dans lesquels il peut être passé exceptionnellement des marchés négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence lorsqu'un seul opérateur économique est en mesure de répondre aux besoins de la collectivité.

Le recours à cette procédure doit pouvoir être justifié par des besoins répondant à des raisons techniques, artistiques ou tenant à la protection de droits d'exclusivité.

Il est proposé par conséquent de passer, pour l'exécution de cette prestation, un marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence pour un montant de 215 000 €. Des prestations complémentaires pourront être demandées à la SAS « Open de Moselle », dans le cadre des animations qui seraient mises en place par la ville de Metz (achats de billets, réservation de salles, conférences, réception de partenaires, opération de relations publiques ou de communication ...).

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE RECOURIR**, pour ces raisons, et dans la mesure où un seul prestataire détient des droits exclusifs et est en mesure de réaliser les prestations, à la passation de marchés négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence pour le marché cité ci-dessus.
- **DE DEFERER** à la Commission d'Appel d'Offres, seule compétente, le soin de désigner l'attributaire.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes actions se rapportant à la mise en œuvre de cette procédure et à engager, en sa qualité de Représentant du Pouvoir Adjudicateur les négociations nécessaires à l'établissement des offres.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants et toute pièce contractuelle se rapportant à la mise en œuvre des marchés concernés, ainsi que les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics et l'article 8 de la loi du 8 février 1995.

Interventions de : M. Jérémy ALDRIN, M. Thierry GOURLOT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Belkhir BELHADDAD.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 45 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 10 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, M. Thierry JEAN, M. William SCHUMAN, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Patrick THIL, Mme Patricia SALLUSTI.

DCM N° 14-07-03-20 : Versement de subventions aux clubs sportifs pour la saison 2013-2014 :

Mme RIBLET, Rapporteur, expose :

1) Subventions aux associations sportives au titre de la Coupe d'Europe

Dans le cadre du soutien financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives pour l'organisation ou leur participation à une Coupe d'Europe et en complément de la subvention initialement attribuée au titre du fonctionnement des clubs pour la saison sportive 2013/2014, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

- 100 000 € à Metz Handball pour la participation de son équipe A féminine à la Ligue des Champions. Aussi appelée C1, la Ligue des Champions est la compétition européenne de référence au cours de laquelle s'affrontent les meilleures équipes et chaque année, les champions nationaux en titre ont le privilège d'y participer. Organisée par la Fédération Européenne de Handball, cette compétition est annuelle et se compose de plusieurs tours de qualification avant d'entrer dans le tour principal et les phases finales. Le club messin se classera 3^{ème} de son groupe à l'occasion du 1^{er} tour de la compétition.
- 25 000 € à Metz Tennis de Table pour la participation de l'équipe PRO A Dames à la Ligue des Champions. Metz Tennis de Table avait mis tout en œuvre pour faire de cette première participation de son histoire à la Ligue des Champions, une fête inoubliable dans un Complexe Sportif Saint Symphorien comble. Les messines se classeront 4^{ème} de leur groupe après avoir battu l'équipe de Berlin, future Championne d'Europe.
- Après une nouvelle saison exceptionnelle sur le plan des résultats sportifs (Champion de France de Triplette, vainqueur de la Coupe de France, Champion d'Europe en titre et vainqueur pour la seconde fois consécutive de la Coupe d'Europe des Clubs le 1er décembre 2013 à Nieuwegein au Pays-Bas face au Champion d'Italie), il est proposé d'accorder une subvention de 10 000 € au bénéfice de la Ronde Pétanque selon le détail suivant :

* 5 000 € pour l'organisation à Metz du 1^{er} tour de la Coupe d'Europe des Clubs du 25 au 27 juillet 2014,

* 5 000 € pour la participation de l'équipe A en cas de qualification aux phases finales de la Coupe d'Europe des Clubs. Le second tour sera organisé du 28 au 30 novembre prochain dans le pays qui doit encore être désigné.

2) Financement pour l'organisation ou la participation à des manifestations sportives

Afin d'accompagner les associations sportives qui organisent ou participent à des manifestations et contribuent ainsi à l'animation de la ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 10 100 €.

Parmi ces manifestations, sont prévues :

- L'organisation par l'Association Metz Pétanque Sablonnaise du Grand Prix de la Ville de Metz en doublette le 31 août 2014 au Boulodrome avenue Henri II. Cette compétition prévoit d'accueillir 300 équipes et plus de 1 000 participants (600 €).
- L'organisation par le Comité Départemental Olympique et Sportif de Moselle du week-end « Sentez-vous Sport » qui aura lieu les 20 et 21 septembre 2014 au Plan d'Eau. A l'occasion de ces 2 jours, plus d'une cinquantaine de disciplines sportives seront proposées à un public attendu très nombreux (3 500 €).
- Le soutien pour la participation de l'équipe A féminine de l'ASPTT Tennis à la phase finale du Championnat de France de 1ère Division. Le club qui évolue au plus haut niveau du tennis Français féminin, a réussi l'exploit de se qualifier pour la seconde fois à la finale disputée le 15 décembre 2013 face au Tennis Club Municipal de Denain, mais malheureusement, les messines se sont inclinées sur le score de 4-2 (6 000 €).

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER LES SUBVENTIONS SUIVANTES POUR UN MONTANT DE 145 100 € :**
 - **Subventions aux associations sportives au titre de la Coupe d'Europe**

- Metz Handball	100 000 €
- Metz Tennis de Table	25 000 €
- La Ronde Pétanque	10 000 €
 - **Financement pour l'organisation ou la participation à des manifestations sportives**

- Association Metz Pétanque Sablonnaise (Grand Prix de la Ville de Metz en doublette - 31 août 2014)	600 €
- Comité Départemental Olympique et Sportif de Moselle (Week-end « Sentez-vous Sport » – 20 et 21 septembre 2014)	3 500 €
- ASPTT Tennis (Participation de l'équipe A féminine à la phase finale des Championnats de France de 1ère Division – 15 décembre 2013)	6 000 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et avenants correspondants ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 45 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 10 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, M. Thierry JEAN, M. William SCHUMAN, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Patrick THIL, Mme Patricia SALLUSTI.

DCM N° 14-07-03-21 : Aides au démarrage des associations sportives pour la saison 2014/2015 :

M. BELHADDAD, Rapporteur, expose :

Depuis deux ans, la Ville de Metz a mis en place un système d'aide au démarrage de la saison sportive visant à permettre aux clubs bénéficiaires de faire face à des besoins de trésorerie importants au moment du lancement de la nouvelle saison, liés notamment à leurs engagements dans différentes compétitions.

Ce dispositif prévoit, pour les associations engagées dans les divers championnats et/ou bénéficiant d'une subvention annuelle d'un minimum de 15 000 €, l'attribution d'une aide financière représentant 20 % du montant annuel de la subvention de fonctionnement. Le montant final de la subvention attribuée au titre de la saison sportive 2014-2015 sera

déterminé après l'examen des demandes présentées par les associations sportives et validé par le Conseil Municipal en décembre 2014.

Une répartition beaucoup plus efficace est ainsi opérée, constituant un soutien nécessaire pour conforter les finances des associations sportives messines. La Ville a souhaité par la mise en place de cette initiative, envoyer un signal fort en direction des clubs et ainsi marquer sa volonté de les accompagner de manière concrète et efficace en début de saison.

Il est proposé d'accorder au bénéfice des 24 associations sportives mentionnées ci-dessous, une aide au démarrage pour la saison sportive 2014-2015 représentant pour chaque club, 20 % de la subvention annuelle de fonctionnement attribuée par la Ville en 2014. Le montant total des subventions versées s'élève à 278 968 € dont la répartition figure dans la motion.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- D'ATTRIBUER LES SUBVENTIONS SUIVANTES POUR UN MONTANT DE 278 968 € :

- Amicale du Personnel Municipal – Section Foot	1 900 €
- AS Grange-aux-Bois	1 100 €
- AS Pouilly Metz Volley Ball	14 100 €
- ASPTT Tennis	8 400 €
- ASPTT Metz Omnisport (au titre des frais de fonctionnement du Complexe des Hauts Peupliers)	12 000 €
- Athlétisme Metz Métropole	18 000 €
- Club d'Echecs Metz Fischer	4 900 €
- Club Omnisport de Bellecroix	3 400 €
- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny (au titre de l'Ecole des Sports)	7 900 €
- Entente Sportive Messine	4 800 €
- Football Club de Metz Devant les Ponts	4 000 €
- Hockey Club de Metz	6 000 €
- Kayak Club de Metz	4 600 €
- Metz Basket Club	14 200 €
- Metz Handball	88 600 €
- Metz Tennis de Table	22 000 €
- Metz Triathlon	6 300 €
- Renaissance Sportive de Magny	8 000 €
- Rugby Club de Metz	14 400 €
- Société de Natation de Metz	4 400 €
- Société des Régates Messines	7 920 €
- Sport de Glace	5 048 €
- Union Lorraine de Plantières	2 600 €
- Union Sainte Marie Metz Basket	14 400 €

- D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et avenants correspondants ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de

Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 45 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 10 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, M. Thierry JEAN, M. William SCHUMAN, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Patrick THIL, Mme Patricia SALLUSTI.

DCM N° 14-07-03-22 : Attribution de subventions à diverses associations socioéducatives :

Mme ANTOINE-FABRY, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz soutient les initiatives associatives participant à l'animation de la ville, à l'éducation et à l'épanouissement des messins. A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir divers projets socioéducatifs et d'animation portant sur la période estivale pour un montant total de 13 644 €.

1. Animations Musicales Jeunes Talent – Zikametz for Kids

Dans le cadre de l'édition 2014 de Metz Plage, l'association Zikamine se propose d'animer l'espace du plan d'eau en organisant le concert d'ouverture et 4 temps de concerts mettant en valeur des artistes locaux, chaque vendredi en fin d'après-midi. L'association assurera la mise en œuvre technique, la scénographie, la programmation ainsi que la régie. Elle sollicite une subvention de 7 000 € (pour les cachets des artistes et la rémunération des techniciens, le matériel son et la communication autour de cet évènement).

Par ailleurs, comme en 2013, l'association profite du festival Zikametz qu'elle organise pour mettre en œuvre une action d'accès et d'éducation à la culture musicale pour les jeunes messins. Prolongement de ses interventions auprès des MJC et Centres Sociaux messins tout au long de l'année, Zikamine propose deux journées, les 14 et 15 octobre 2014, entièrement consacrées à l'accès des plus jeunes aux nouvelles formes d'art et d'expression. Une première journée est réservée aux scolaires, la seconde aux particuliers. Pour ponctuer cette opération, Aldebert sera le premier artiste à proposer un spectacle jeune public au sein de la BAM, le mardi 14 octobre. Le coût global de l'opération s'élève à 16 500 €. Il est proposé de soutenir l'association à hauteur de 1 500 € pour cette action.

Par conséquent, il est proposé d'attribuer une subvention globale de **8 500 €** à l'association Zikamine.

2. Animation Estivale – régularisation

En complément des subventions attribuées au titre de l'Animation Estivale lors de la séance du 22 mai 2014, il est proposé de compléter l'offre d'activités par un atelier d'initiation au roller proposé par l'association « Imagine... » et par une animation culturelle de fabrication de four solaire proposée par l'association MDesign ; cette dernière permettra aux jeunes (10-16 ans) de découvrir le potentiel de l'énergie renouvelable solaire.

Il est également proposé de prolonger les activités de quatre autres associations la Cie Théâtr'hall, l'école de musique EMARI et la Ludothèque le Coffre à jouets pour des activités proposées aux petits (5/10), tranche d'âge la plus sollicitée par les parents et du Club Alpin Français compte tenu d'une forte demande pour l'activité escalade et de la possibilité du club d'ajouter un créneau supplémentaire de 17h à 18h.

Le montant total des subventions proposées s'élève à **5 144 €**.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACCORDER** les subventions suivantes, pour un montant total de **13 644 €**, aux associations ci-dessous mentionnées :

Animations de l'été :

- Zikamine	8 500 €
- MDesign	2 220 €
- EEDF GR Ludothèque Metz	530 €
- Cie Théâtr'hall	976 €
- Ecole de Musique Agréé à Rayonnement Intercommunal	280 €
- Club Alpin Français	238 €
- Imagine...	900 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les organismes susvisés ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non-réalisation du projet.

La dépense totale s'élève à **13 644 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. Yves WENDLING, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 46 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 9 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, M. Thierry JEAN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Patrick THIL, Mme Patricia SALLUSTI.

DCM N° 14-07-03-23 : Financement de la manifestation Etudiant Dans Ma ville 25 au 27 septembre 2014 :

Mme SEGHIR, Rapporteur, expose :

Forte du succès rencontré au cours des éditions précédentes et de la mobilisation de nombreuses associations étudiantes pour créer l'évènement, la Ville de Metz reconduit pour 2014 l'opération Etudiant dans ma Ville du jeudi 25 au samedi 27 septembre, en partenariat

avec les associations étudiantes messines, la Région Lorraine, Metz Métropole, l'Université de Lorraine, les Grandes Ecoles de l'agglomération ainsi que QuattroPole. La municipalité souhaite accueillir les nouveaux étudiants (Universités, grandes écoles...) de façon festive, mais également les mettre en relation avec les associations et institutions qui interviennent dans le champ de la vie étudiante, ainsi qu'avec les messins.

Avec Etudiant dans ma Ville, il s'agit de proposer aux associations déjà structurées, un espace d'expression et de valorisation de leurs actions, de fédérer les associations autour d'un projet commun et d'encourager leur désir de s'engager tout en favorisant les initiatives collectives. La manifestation « Etudiant dans ma Ville » se présente ainsi comme la synergie des compétences, moyens et volontés des associations au service d'un événement à dimension humaine, festif, favorable aux rencontres et à la découverte de l'autre.

Ainsi, jeudi 25 septembre les associations étudiantes seront accueillies en mairie et se verront remettre symboliquement les clés de la Ville par Monsieur le Maire. Une soirée théâtre sera ensuite offerte aux étudiants au musée de la Cour d'Or.

Vendredi 26 septembre, des micro-événements se tiendront dans les différents campus, notamment l'animation des Restaurants Universitaires, en partenariat avec Metz en Scènes.

Samedi 27 septembre, la grande journée de clôture se tiendra de 14h à 19h, sur la place de la République avec au programme le défilé des grandes écoles d'ingénieur à travers les rues du centre-ville, un village associatif tenu par différentes associations étudiantes, une auberge espagnole, des concerts acoustiques et des animations diverses.

Cette année le concert de clôture ayant traditionnellement lieu place de la République se tiendra à la BAM, organisé par l'Association DIFFU'SON, en partenariat avec Metz en Scènes, lors de sa soirée inaugurale.

Comme chaque année, la manifestation est organisée en mobilisant les associations étudiantes dont notamment Bana Ba Gabon, le Cleb'Arts, l'Afev et l'association Mekong qui s'uniront pour proposer des animations sur la place de la République samedi 27 septembre, de 14h à 19h. Les associations des Elèves des Arts et Métiers Paris Tech (ENSAM), de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz (ENIM), de l'Ecole Supérieure d'Electricité (SUPELEC), de l'Institut Supérieur Franco-Allemand des Techniques, d'Economie et des Sciences (ISFATES), de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction (ESITC) animeront le défilé des étudiants dans les rues du centre-ville et sollicitent à ce titre une aide financière de 2 000,00 €. Les associations Inter-Cultures Promotion (AICP), Bana Ba Gabon et Comme un Poisson dans l'Eau coordonneront l'organisation de l'auberge espagnole.

Pour sa part, la Compagnie TUM proposera la réalisation du spectacle vivant au Musée de la Cour d'Or, en partenariat avec une troupe d'étudiants franco-allemande, dans le cadre de QuattroPole.

Tout au long de la manifestation, les étudiants pourront bénéficier de réductions grâce au concours des commerçants du centre-ville (bars, cinéma, restaurants...), et accéder plus facilement à des spectacles et expositions, notamment au FRAC et à l'Opéra-Théâtre.

Il est proposé d'accorder des subventions aux associations participant à l'organisation de cette manifestation pour un montant total de 16 600,00 €. Le Conseil Régional et Metz Métropole seront également sollicités pour une participation financière.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACCORDER** les subventions suivantes, représentant un montant total de 16.600 €, aux associations ci-dessous mentionnées en vue de l'organisation de la manifestation Etudiant dans ma Ville :
 - L'Association des élèves de l'ENIM : 2 000,00 €
 - Compagnie TUM : 800,00 €
 - Diffu'son : 11 000,00 €
 - Inter-Cultures Promotion (AICP): 1 500,00 €
 - Association Bana Ba Gabon : 300,00 €
 - Radio Campus Lorraine : 1 000,00 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les organismes susvisés ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à percevoir les subventions de la Région Lorraine et de Metz Métropole destinées à l'organisation de cet événement et à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions à intervenir avec les collectivités susvisées.

Interventions de : M. Thierry GOURLOT, M. Philippe CASIN, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 46 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 1 : M. Philippe CASIN.

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel

ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 8 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, M. Hacène LEKADIR, M. Thierry JEAN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Patricia SALLUSTI.

DCM N° 14-07-03-24 : Financement du dispositif Bourse au Permis de Conduire :

Mme ANTOINE-FABRY, Rapporteur, expose :

Par délibération du Conseil Municipal du 29 janvier 2009, la Ville de Metz a décidé de s'engager dans le dispositif Bourse au Permis de Conduire et de mobiliser une enveloppe annuelle à cet effet. Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer à l'Association Nationale pour la Promotion de l'Éducation Routière (ANPER) les deux subventions suivantes, pour un montant total de 34 500 € :

1. Attribution de bourses au permis de conduire

La Ville de Metz mobilise en 2014 une enveloppe 30 000 € destinée à soutenir financièrement les jeunes messins de 18 à 26 ans dans leur démarche d'apprentissage à la conduite automobile à travers le dispositif « Bourse au Permis de Conduire ». Celui-ci prévoit en effet l'attribution d'une aide à hauteur de 800 € en l'échange de 105 heures de travail bénévole au sein d'une association messine. Le Comité Technique de la Bourse au Permis de Conduire, réuni mensuellement et après instruction approfondie des dossiers de candidature, désigne les jeunes qui bénéficieront d'une bourse.

Les modalités administratives du dispositif prévoient le versement des subventions correspondant au montant des bourses attribuées à l'association ANPER (Association Nationale pour la Promotion à l'Éducation Routière), partenaire de l'action, qui se charge de les attribuer aux auto-écoles désignées par les boursiers.

La totalité des bourses ayant été attribuées pour l'exercice en cours, il convient désormais de procéder au versement de la somme correspondante à l'association, soit 30 000 €.

2. Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'association ANPER

L'antenne départementale de l'association ANPER (association nationale pour l'éducation routière) au titre de l'organisation du dispositif Bourse au Permis de Conduire, gère les bourses versées par la Ville de Metz. L'association s'assure en outre du suivi de la formation par les candidats et de l'administration de leurs dossiers.

Elle est également chargée de l'évaluation des boursiers au terme de leur formation routière et participe enfin aux réunions du Comité Technique qui instruit les dossiers de demande de bourse et travaille à la mise en place des modalités de fonctionnement du dispositif.

L'ANPER connaît des coûts de fonctionnement inhérents à son activité au titre du dispositif. C'est pourquoi l'association a sollicité la Ville de Metz pour une subvention de fonctionnement.

Au regard du rôle déterminant de l'ANPER dans la mise en place de la Bourse au Permis de Conduire et des missions qui lui incombent au titre de ce programme, il est proposé d'accorder une subvention de 4 500 € pour l'exercice 2014.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACCORDER les subventions suivantes** à l'association ANPER pour un montant total de **34 500 €** et selon le détail suivant :
 1. Solde Bourses au permis de conduire 30 000 €
 2. Fonctionnement 4 500 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention et des bourses, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de leur affectation ou de non réalisation de l'action.

La dépense totale s'élève à 34 500 €. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. Thierry GOURLOT, M. Yves WENDLING, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Thomas SCUDERI, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 31 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Agnès MIGAUD, M. Thomas SCUDERI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 9 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON.

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 15 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Hacène LEKADIR, M. Bernard HEULLUY, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Gilbert KRAUSENER.

DCM N° 14-07-03-25 : Attribution de bourses et de parrainages au titre du dispositif Projet Jeunes :

M. SCUDERI, Rapporteur, expose :

Par délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2013, la Ville de Metz a décidé de signer la nouvelle Charte de l'Accompagnement des Initiatives et de l'Engagement des Jeunes en Moselle aux côtés des autres partenaires mobilisés autour de ce dispositif. C'est dans ce cadre qu'il est proposé aujourd'hui de soutenir deux projets récompensés par le jury départemental « Projet Jeunes » du 25 juin 2014, pour un montant total de **4 000 €**.

Cléo BLASSEL : « Bec Films » - animation locale

Accompagnée d'un artiste messin, Cléo a créé l'association « BEC Films » qui vise accompagner les auteurs de films aux étapes de l'écriture, de la réalisation et de la post-production. Ils organisent un appel projet de scénarios de court-métrage dont le lauréat bénéficiera d'un accompagnement et des moyens de production du film visé. Le budget total de l'opération s'élève à 15 650 €. Il est proposé l'attribution d'une bourse à hauteur de 1 000 € et d'un parrainage à hauteur de 2 000 €, soit une subvention totale de **3 000 €**.

Fiona GANDAR : « Expo photo » - animation locale

Repérée puis soutenue dans sa démarche par la Galerie associative « Toutouchic », Fiona exposera son travail photographique réalisé lors de ses engagements volontaires dans les pays du Nord de l'Europe. L'exposition aura lieu en février 2015 à la Médiathèque du Pontiffroy. Amatrice éclairée à ce jour, Fiona met tout en œuvre pour finalement pouvoir faire de la photographie son métier. Le budget total de l'opération s'élève à 6 550 €. Il est proposé la prise en charge de la Bourse pour un montant total de **1 000 €**.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** aux associations ci-dessous, et au bénéfice des projets correspondants, les subventions suivantes au titre du dispositif Envie d'agir pour un montant total de **4 000 €** :
 - Bec Films (Cléo BLASSEL – Bec Films) 3 000 €
 - Association Module Ranch (Fiona GANDAR – Expo photo) 1 000 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.
La dépense totale s'élève à **4 000 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 40 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Agnès MIGAUD, M. Thomas SCUDERI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel

PLANCHETTE, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 15 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Hacène LEKADIR, M. Bernard HEULLUY, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Gilbert KRAUSENER.

DCM N° 14-07-03-26 : Aménagement d'une plateforme trimodale au Nouveau Port de Metz : consultation dans le cadre de l'enquête publique :

Mme ISLER BEGUIN, Rapporteur, expose :

La Lorraine est aujourd'hui la 8^{ème} région exportatrice de France. Actuellement le principal vecteur des échanges de marchandises est le mode routier.

Or la Moselle à grand gabarit traverse la région et relie celle-ci aux grands ports de la Mer du Nord.

Développer les échanges internationaux en favorisant le fret fluvial en connexion avec le réseau ferré est apparu comme une nécessité.

Ainsi sur la base d'une inscription au Contrat de Projet 2000-2006, la définition d'une programmation d'une plateforme trimodale conteneurs à dimension européenne a été étudiée et validée.

Les études de faisabilité réalisées dans le cadre du CPER 2007-2013 ont permis de préciser le projet sur la base d'une plateforme en réseau associant les terminaux fluviaux et ferroviaires avec les parcs logistiques existants ou à créer.

A l'horizon 2030, le projet global doit permettre d'accueillir plusieurs dizaines de milliers de conteneurs dans la zone Nord Lorraine.

Une première tranche fonctionnelle d'aménagement du Nouveau Port de Metz est envisagée à court terme (2014/2015).

Ainsi la Société du Nouveau Port a formulé, au titre du Code de l'Environnement, une demande d'autorisation d'aménager une plateforme trimodale sur le Nouveau Port de Metz, entre la darse existante et la Moselle, qui consiste en l'aménagement de 3,25 ha en terminal conteneurs, l'aménagement de 3 ha pour l'accueil d'un futur projet céréalier, la construction de bâtiments de contrôle et d'opérateurs, la desserte ferroviaire du terminal et sa desserte routière.

A la suite de l'enquête publique qui vient de s'achever à Metz, Monsieur le Préfet a sollicité l'avis de la Ville de Metz pour ce dossier.

Comme le montre l'étude d'impact relative à ce projet, la Société du Nouveau Port a prévu de mettre en œuvre, pendant la phase chantier et en phase de fonctionnement de l'installation, toutes mesures nécessaires pour éviter ou compenser les impacts du projet sur l'environnement notamment sur l'eau, l'air, les sols, le bruit, les déchets, les émissions lumineuses, les vibrations, les odeurs, le paysage, l'hygiène et la santé.

Considérant l'intérêt environnemental du développement des circulations fluviales et ferrées de marchandises, que présente ce projet, il est proposé d'émettre un avis favorable sous réserve d'un certain nombre de prescriptions jointes en annexe.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'EMETTRE** un avis favorable sur le dossier de demande de la Société du Nouveau Port sous réserve des prescriptions données en annexe.

Interventions de : M. Jérémy ALDRIN, Mme Bérangère THOMAS, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. René DARBOIS, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 44 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 11 : M. Sébastien KOENIG, M. Hacène LEKADIR, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Bernard HEULLUY, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

DCM N° 14-07-03-27 : Site de Bon-Secours - Avenant n°1 à la convention foncière entre l'EPFLorraine et la Ville de Metz :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

Suite au déménagement du CHR Bon Secours à Mercy, la Ville de Metz a sollicité en 2012 l'EPFL pour procéder au portage foncier du site, pendant la durée des études et des travaux.

Ainsi, le Conseil Municipal de Metz a approuvé une convention de maîtrise foncière opérationnelle en octobre 2012, encadrée par la convention « périmètres à enjeux » signée entre l'EPFL et Metz Métropole en 2008. Cette convention permet de bénéficier de conditions de portage avantageuses (étalement des paiements sur 5 ans et frais réduits à 1 %).

Pour rappel, le portage foncier par l'EPFL permet un co-financement des études et travaux de dépollution et de déconstruction à hauteur de 50 % par l'Etat, la Région Lorraine et l'EPFL dans le cadre du contrat de projet Etat-Région 2007-2013.

L'avenant proposé modifie l'article 5 « détermination du prix de cession » de la convention de maîtrise foncière opérationnelle. Il permettra de minorer le prix de cession des éventuelles recettes (loyers...) perçues par l'EPFL, à compter du 1^{er} janvier 2014. Cette disposition diminuera le prix final, lors de la revente du site à la ville de Metz, à l'issue des études et des travaux de déconstruction.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant annexé et tous les documents qui s'y rapportent.

Interventions de : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Richard LIOGER, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Agnès

MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 8 : M. Sébastien KOENIG, M. Hacène LEKADIR, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MOREL, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Selima SAADI.

DCM N° 14-07-03-28 : Révision-extension du secteur sauvegardé : signature d'une convention financière avec l'Etat pour la poursuite de l'étude :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

En signant une convention-cadre, le 27 octobre 2011, l'Etat et la ville de Metz ont engagé ensemble une procédure d'extension et de révision du secteur sauvegardé de Metz en approuvant le principe d'un partenariat financier à parité.

L'extension de son secteur sauvegardé engage aujourd'hui la ville de Metz dans une démarche cohérente de protection et de mise en valeur de son patrimoine. Cette extension s'inscrit pleinement dans la volonté de la municipalité de protéger le patrimoine de la cité et de mieux faire connaître et reconnaître sa très grande richesse. Cette démarche vient également compléter l'obtention, en novembre 2011, du label « Ville d'art et d'histoire » et la candidature de la ville de Metz au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Une convention financière de 500 000 euros TTC signée à la même date que la convention-cadre a permis de constituer une provision permettant le démarrage de la première phase de cette opération qui a été confiée, après appel d'offre, à l'Atelier Blanc-Duché, architectes-urbanistes associant des compétences en matière d'histoire, de patrimoine, d'économie, de paysage et d'environnement. Le coût de la tranche ferme a été ramené, après l'appel d'offre, à 472 000 euros TTC, soit une économie de 28 000 euros.

Il est proposé au conseil municipal de poursuivre cette opération commune avec l'Etat (DRAC), maître d'ouvrage, par la mise en place de la phase suivante (tranche conditionnelle 1) pour un montant total de 256 856 euros TTC. La participation financière de la ville s'élève à la moitié de cette somme à laquelle il convient de déduire le trop versé de 14 000 euros sur la tranche ferme, soit **114 428 euros TTC**.

Ces dispositions sont définies par une convention financière n° 2 ci-après annexée.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la poursuite de l'étude relative à la révision-extension du secteur sauvegardé par l'engagement de la tranche conditionnelle 1.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec l'Etat la convention financière n°2, ainsi que tout autre document relatif à cette opération.
- **D'AUTORISER** le versement de la participation de la Ville de Metz à hauteur de 50 % du coût de cette tranche d'étude, soit un montant estimé à 114.428 €.
- **D'IMPUTER** les dépenses et les recettes correspondantes sur les divers chapitres et articles correspondants au budget des exercices concernés.

Interventions de : Mme Christine SINGER, Mme Bérangère THOMAS, M. Patrick THIL, M. René DARBOIS, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 44 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. René DARBOIS, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 11 : M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Agnès MIGAUD,

M. Hacène LEKADIR, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Marylin MOLINET, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MOREL, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI.

DCM N° 14-07-03-29 : Acquisition par la Ville de Metz d'une emprise foncière située entre la rue Amiral Guépratte et la rue de Tivoli :

M. SCUDERI, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz a réalisé l'aménagement paysager du prolongement de la rue Amiral Guépratte vers la rue de Tivoli en respectant le caractère des sentiers de Queuleu.

Ces travaux permettent aux habitants du secteur de rejoindre plus facilement la rue Georges Durocq, la nouvelle passerelle de la Seille au niveau des Arènes, le Centre Pompidou et la gare de Metz, offrant ainsi une meilleure circulation piétonne dans le quartier.

L'extension de cette opération nécessite l'acquisition de la parcelle section PY n° 130 de 31 m² dont M. LORENZI Gérard et son épouse née DEERADJI Yasmina sont propriétaires.

Ce terrain a été évalué par le service France Domaine à 77 € le m², soit un montant estimé de 2 387 €.

Il est donc proposé d'acquérir cette parcelle conformément à l'évaluation du service France Domaine.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACQUERIR** la parcelle cadastrée sous :
BAN DE PLANTIERES-QUEULEU :
Section PY – n° 130 – Chemin des Vignerons - 31 ca
dont M. et Mme LORENZI Gérard et Yasmina, domiciliés 32, chemin des Vignerons à Metz, sont propriétaires ;
- **DE REALISER** cette opération au prix de 77 € le m², soit un montant estimé de 2 387 €, conformément à l'évaluation du service France Domaine ;
- **DE FINANCER** cette dépense au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné ;
- **DE PRENDRE A LA CHARGE** de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 42 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 13 : M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Agnès MIGAUD, M. Hacène LEKADIR, M. René DARBOIS, Mme Marylin MOLINET, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Jérémy ALDRIN, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI.

DCM N° 14-07-03-30 : Acquisition d'emprises foncières sur les bans de Borny et de Plantières-Queuleu en vue de leur intégration dans le domaine public communal :

Mme GUERMITI, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de la clôture de leurs opérations immobilières, les sociétés suivantes ont proposé à la Ville de Metz la cession foncière de parcelles dont elles sont propriétaires en vue de l'intégration de celles-ci dans le domaine public communal.

Il en est ainsi de :

- la SCCV « Les Jardins de Villers » - Borny – environ 7 a 80 ca,
- la SCI DEL VENETO « 63 rue de Tivoli » - Plantières Queuleu – 0 a 33 ca.

Il est donc proposé d'acquérir chacune de ces parcelles moyennant l'euro symbolique.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACQUERIR** en vue de leur intégration dans le domaine public communal :
 - * une emprise d'environ 7 a 80 ca correspondant aux parcelles désignées ci-après et cadastrées sous :

BAN de BORN Y

Section BA n° 239 – 78 ca,
 Section BL n° 157 – 03 ca,
 Section BL n° 160 – 2 a 51 ca,
 Section BL n° 166 – 18 ca,
 Section BL n° 179 -2 a 45 ca,
 Section BW n° 362 – 1 a 85 ca,

appartenant à la SCCV « Les Jardins de Villers » 323, Avenue du Président Hoover 59000 LILLE ;

- * l'emprise ci- après désignée, frappée de réserve d'emprise et cadastrée sous :

BAN de PLANTIERES QUEULEU

Section RC n° 228/10 – 0 a 33 ca,

appartenant à la SCI DEL VENETO – 3 rue Paul Cézanne 57310 BOUSSE ;

- **DE REALISER** ces acquisitions moyennant le prix symbolique d'UN euro par parcelle ;
- **DE PRENDRE A LA CHARGE** de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **DE FINANCER** ces dépenses au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné ;
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code général des Impôts ;
- **D'ANNULER** la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2013 portant sur l'acquisition d'une emprise de 5 a 36 ca appartenant à la SCI DEL VENETO ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Intervention de : Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 43 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 12 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Hacène LEKADIR, M. René DARBOIS, Mme Marilyn MOLINET, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Jérémy ALDRIN, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI.

DCM N° 14-07-03-31 : Acquisition par la Ville de Metz d'une parcelle située rue Xavier Roussel sur le ban de Devant-les-Ponts :

Mme AGAMENNONE, Rapporteur, expose :

Madame Helga BRUNWASSER a proposé à la Ville de Metz la cession d'une parcelle de 7 a 68 ca dont elle est propriétaire rue Xavier Roussel sur le ban de Devant-Les-Ponts.

Cette parcelle serait acquise dans le cadre du projet de réhabilitation du coteau pour lequel elle présente un certain intérêt dans la mesure où elle est adjacente à des terrains communaux occupés notamment par des ruches.

En effet, la Ville souhaite engager une reconquête du coteau et valoriser cette zone par l'implantation de vergers associatifs ou professionnels, de maraîchage, de jardins partagés et de vignoble.

Ce terrain a été évalué par le service France Domaine à 760 € l'are, soit un montant estimé de 5 836,80 €.

Il est donc proposé d'acquérir cette parcelle conformément à l'évaluation du service France Domaine.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACQUERIR** la parcelle cadastrée sous :

BAN DE DEVANT-LES-PONTS :

Section DP – n° 23 – Longues Haies – 7a 68ca.

dont Madame Helga BRUNWASSER, domiciliée 26 rue de Queuleu à METZ, est propriétaire ;

- **DE REALISER** cette opération au prix de 760 € l'are, soit un montant estimé de 5 836,80 €, conformément à l'évaluation du service France Domaine ;
- **DE FINANCER** cette dépense au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné ;
- **DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Interventions de : M. Yves WENDLING, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 43 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 12 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Hacène LEKADIR, M. René DARBOIS, Mme Marylin MOLINET, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Jérémy ALDRIN, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI.

DCM N° 14-07-03-32 : Déclassement et cession d'une emprise publique communale rue des Pépinières à Magny :

M. SCUDERI, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz est propriétaire d'un délaissé de voirie de 25 m² situé rue des Pépinières, à l'arrière de la propriété de Mme Audrey LAUEFFER et de M. Jérôme BEYLET, sise au 58, rue du Président Roosevelt.

Les intéressés sollicitent l'acquisition de cette emprise foncière dont la Ville de Metz n'a pas l'utilité.

Le Service France Domaine a fixé la valeur vénale de ce bien à 2 700 € l'are.

Il est donc proposé de céder cette emprise foncière à Madame Audrey LAUEFFER et à Monsieur Jérôme BEYLET, pour la somme de 675 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE DECLASSER ET DE CEDER** à Mme LAUEFFER et à M. BEYLET, une emprise foncière d'environ 25 m² à distraire du terrain relevant du domaine public communal cadastré sous

BAN DE MAGNY :

Section ME n° 1 066 – environ 3 a 04 ca

- **DE REALISER** cette opération foncière au prix approximatif de 675 €, conformément à l'évaluation du service France Domaine, le prix exact étant déterminé après arpentage de la parcelle ;
- **DE LAISSER A LA CHARGE** de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire, les frais d'arpentage étant supportés par la Ville de Metz ;
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 43 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 12 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Hacène LEKADIR, M. René DARBOIS, Mme Marylin MOLINET, M. William SCHUMAN, Mme

Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Jérémy ALDRIN, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI.

DCM N° 14-07-03-33 : Echange d'emprises foncières situées rue de la Ronde à Devant-les-Ponts :

Mme FERRARO, Rapporteur, expose :

La société EUROPEAN HOMES - 2, rue Lafayette à Metz souhaite, dans le cadre de la réalisation de son projet immobilier de 26 logements au 48, rue de la Ronde à Devant-les-Ponts, procéder à un échange foncier avec la Ville de Metz de parcelles d'une surface équivalente d'environ 585 m².

Le service France Domaine a évalué ces terrains à 18 € le m² et à 220 € le m², soit, pour le terrain en cours d'acquisition par ladite société, un montant de 10 530 € et un montant de 128 700 € pour le terrain communal, ce qui conduit à une soulte approximative de 118 170 € au profit de la Ville de Metz.

Il est donc proposé de procéder à cet échange conformément à l'évaluation du service France Domaine.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE CEDER** à la société EUROPEAN HOMES – 2, rue Lafayette à Metz représentée par Mr Benoît ANDRE, ou, en accord avec la Ville de Metz, à toute personne physique ou morale se substituant à elle, une emprise d'environ 585 m² à distraire de la parcelle communale cadastrée sous :

BAN DE DEVANT-LES-PONTS

Section DC – n° 59 – rue de la Ronde – 3 567 m²

- **D'ACQUERIR** de la société EUROPEAN HOMES une surface approximative de 585 m² à distraire du terrain cadastré sous :

BAN DE DEVANT-LES-PONTS

Section DC- n° 78 – rue de la Ronde – 3 213 m²

- **DE REALISER** cet échange foncier moyennant une soulte approximative de 118 170 € au profit de la Ville de Metz, le montant exact, payable au comptant à la signature de l'acte d'échange, sera déterminé après arpentage des parcelles ;
- **D'ENCAISSER** la recette et de payer la dépense sur le budget de l'exercice concerné ;
- **DE REPARTIR** pour moitié, entre la société EUROPEAN HOMES et la Ville de Metz, les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 43 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGNAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 12 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Hacène LEKADIR, M. René DARBOIS, Mme Marylin MOLINET, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Jérémy ALDRIN, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI.

DCM N° 14-07-03-34 : Restauration d'un immeuble sis 1, rue d'Asfeld - Lancement d'une déclaration d'utilité publique des travaux :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

Par arrêté préfectoral du 25 octobre 2010, le secteur sauvegardé de Metz a été étendu et mis en révision. Le nouveau périmètre du secteur sauvegardé inclut maintenant le quartier Metz-centre/ancienne ville correspondant au tracé des anciennes fortifications du centre-ville.

L'ensemble immobilier 1, rue d'Asfeld datant de la deuxième moitié du XVIIIème siècle se situe à l'intérieur de ce plan élargi. Il comprend trois constructions, actuellement vacantes, articulées autour d'une cour pavée et plantée qui présentent un mauvais état général.

La Compagnie Immobilière de Restauration souhaite entreprendre une rénovation complète de cet immeuble et l'aménager en 14 logements, du T1 au T4, correspondant aux conditions actuelles d'habitabilité. La volumétrie du pavillon principal consistant en un hôtel particulier et de l'annexe nord resterait inchangée. Sur l'annexe sud, l'attique récent ainsi que la toiture seraient déposés au bénéfice d'une toiture mansardée avec lucarnes. Les charpentes, les murs extérieurs ou intérieurs seraient repris ou conservés, les menuiseries seraient toutes remplacées ou restaurées.

Pour ce faire, ladite compagnie souhaite pouvoir bénéficier des dispositions de la loi Malraux.

Le règlement du nouveau secteur sauvegardé, en cours d'étude, n'étant pas encore approuvé, pour entrer dans le cadre de la loi Malraux, les travaux doivent faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP).

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à saisir Monsieur le Préfet de la Moselle afin de lui demander de mettre en œuvre l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique portant sur la restauration complète de l'immeuble, consistant en des travaux de remise en état ayant pour objet la transformation des conditions d'habitabilité de celui-ci et la mise en valeur du patrimoine.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à saisir Monsieur le Préfet de la Moselle afin de lui demander de mettre en œuvre l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique portant sur la restauration complète de l'immeuble 1, rue d'Asfeld, consistant en des travaux de remise en état ayant pour objet la transformation des conditions d'habitabilité de celui-ci et la mise en valeur du patrimoine, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération et à signer tous documents y afférents.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 44 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Ne prennent pas part au vote : 0 :

Procuration : M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir

à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 11 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Hacène LEKADIR, M. René DARBOIS, Mme Marilyn MOLINET, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI.

DCM N° 14-07-03-35 : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009 et du 17 avril 2014, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

1^{er} cas

Décision prise par M. le Maire

Recours Contentieux

2^{ème} cas

Décision prise par Mme SALLUSTI, Adjointe au Maire

Consommation d'eau à l'intérieur du Marché Couvert.

Date de la décision : 03/06/2014

N° d'acte : 3.5

3^{ème} cas

Décision prise par M. LEKADIR, Adjoint au Maire

1°

Porte des Allemands : tarifs de location des espaces ouverts au public pour les particuliers et pour les entreprises.

Date de la décision : 04/06/2014

N° d'acte : 3.5

2°

Acceptation de don.

Date de la décision : 19/06/2014

N° d'acte : 7.10

4^{ème} cas

Décisions prises par M. LECOCQ, Adjoint au Maire

Convention avec la société Terranova ingénierie.

Date de la décision : 04/06/2014

N° d'acte : 3.1

5^{ème} cas

Décisions prises par M. TRON, Adjoint au Maire

1^o

Marchés par catégorie pour l'année 2013.

Date de la décision : 27/02/2014

N° d'acte : 1.1

2^o

Mises à disposition diverses

Date de la décision : 26/03/2014

N° d'acte : 3.3

6^{ème} cas

Décisions prises par M. GANDAR, Conseiller Délégué

Acceptation de remboursements des frais en règlement de préjudices.

Date de la décision : 20/06/2014

N° d'acte : 9.1

7^{ème} cas

Décision prise par M. SCHUMAN, Conseiller Délégué

Acceptation de don.

Date de la décision : 03/06/2014

N° d'acte : 8.7

Intervention de : /

POINT N°28 : Questions orales : Pas de question orale.

Conformément à l'article 35 du Règlement Intérieur, Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à décider, sans débat, à ce que la réunion se poursuive à huis clos pour l'examen des points 37 et 38 qui suivent.

SEANCE A HUIS-CLOS

DCM N° 14-07-03-37 : Protocole d'accord transactionnel - Cession de marque « REINE DE LA MIRABELLE ».

DCM N° 14-07-03-38 : Créances irrécouvrables et remises gracieuses.

L'ordre du jour de la séance du 3 juillet 2014 étant épuisé, le Président lève la séance à 23h51.

ANNEXES

ANNEXE 1 – Amendement M. ALDRIN.

P.V dressé le 8 juillet 2014

Le Président de séance,

Dominique GROS

Maire de Metz
Conseiller Général de la Moselle

ANNEXE 1 – Amendement de M. ALDRIN.

CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE METZ

Séance du : Jeudi 03 juillet 2014

AMENDEMENT AU POINT N°6 DE L'ORDRE DU JOUR

INTITULE DU POINT : Délégation au Maire au sens de l'article L 2122-22-3° du CGCT- Décision de recourir à l'emprunt

AMENDEMENT DEPOSE PAR :

Monsieur Jérémy ALDRIN, Conseiller Municipal, Président de la commission des Finances, au nom des deux élus indépendants.

MOTIFS DE L'AMENDEMENT :

Considérant que la délégation de compétence donnée au Maire en matière d'emprunt doit avoir pour contrepartie l'exigence de gérer la dette en toute transparence,

Considérant que cette transparence financière a été affirmée par la nomination d'un membre de l'opposition à la présidence de la commission des finances,

Considérant que la politique actuelle de la ville de Metz est d'augmenter le recours à l'emprunt,

Considérant que l'emprunt décidé le 5 février a seulement été annoncé en conseil municipal le 22 mai dernier,

TEXTE DE L'AMENDEMENT :

La ville de Metz s'engage à développer la transparence des décisions au niveau de sa politique d'emprunt. Dans ce but, il est proposé :

- de présenter chaque année en commission des finances puis au conseil municipal un point d'information comprenant :

- Le niveau d'encours de la dette
- Une analyse du taux moyen de la ville (par rapport aux taux des villes de même strate et aux taux du marché)
- Une classification des produits en fonction de leur niveau de risque (conformément à la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales signées en 2009)
- Une analyse détaillée des opérations réalisées

- après chaque opération réalisée en application de la délégation de compétence du Conseil municipal donnée au Maire, d'en informer le conseil municipal **obligatoirement** lors de la séance du mois suivant.